Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

LA STATION DU MONT-DORE

COMMUNE DU MONT-DORE
(Département du Puy-de-Dôme)

Exercices 2017 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 25 octobre 2023.

AVANT-PROPOS

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune du Mont-Dore pour les exercices 2017 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes.

Le contrôle a été engagé par lettre du 12 janvier 2023 adressée à M. Sébastien Dubourg, maire de la commune du Mont-Dore depuis juin 2020. Son prédécesseur sur la période de contrôle, M. Jean-François Dubourg, a également été informé, le même jour.

Les investigations ont porté sur les thèmes définis par l'enquête nationale menée par la formation inter-juridictions commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes relative aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique en montagne. Elles ont porté plus particulièrement sur les points suivants : la présentation de la commune et de la station, la prise en compte du changement climatique par les acteurs locaux, les effets du manque d'enneigement sur les finances de la commune et de la Société anonyme d'économie mixte des remontées mécaniques, le ski de piste et la production de neige et la diversification des activités de loisirs hors neige.

Après avoir examiné les réponses écrites apportées à ses observations provisoires, notifiées le 8 août 2023, la chambre, lors de sa séance du 25 octobre 2023, a arrêté les observations définitives reproduites ci-après.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE **5**

RECOMMANDATIONS **8**

1 UNE COMMUNE TOURISTIQUE PRINCIPALEMENT FREQUENTÉE DURANT LA SAISON ESTIVALE 9

1.1 La commune du Mont-Dore 9
1.2 La station de ski du Mont-Dore 10
1.3 Les chiffres du tourisme sur le massif du Sancy 11

2 LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LES ACTEURS LOCAUX 12

2.1 Les constats relatifs au changement climatique 12
2.2 Une stratégie visant à réduire la dépendance au ski et poursuivre la diversification des activités 14
2.3 La gouvernance du tourisme local 15

3 LES EFFETS DU MANQUE D'ENNEIGEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 16

3.1 La situation financière de la commune 16
3.1.1 Principaux indicateurs 16
3.1.2 L'impact sur les recettes touristiques de la commune 20
3.1.3 L'impact sur les dépenses touristiques de la commune 23
3.2 Une situation financière de l'exploitant fragile 25
3.2.1 Les produits d'exploitation 25
3.2.2 Les charges d'exploitation 27
3.2.3 Les investissements 29
3.2.4 Les données de bilan 30
3.2.5 Un équilibre économique fragile, souvent déficitaire 31
3.2.6 Les perspectives 32

4 LE SKI DE PISTE 33

4.1 Le domaine skiable et les remontées mécaniques 33
4.2 La fréquentation 34
4.3 Les forfaits de ski 34
4.4 L'enneigement artificiel 36
4.4.1 La stratégie opérationnelle 36
4.4.2 L'usine à neige et la retenue d'eau 37
4.4.3 Les risque du prélèvement sur la ressource en eau 39

5 LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS HORS NEIGE 41

5.1 Une activité touristique historiquement diversifiée 41
5.2 Le téléphérique 43
5.3 De nouvelles activités offertes, plus diversifiées, pour répondre au changement climatique 43

5.3.1 Le parc Sancy 43
5.3.2 Le Mont-Dore Aventures 44

ANNEXES 46

SYNTHÈSE

Une commune touristique de moyenne montagne, station thermale, fréquentée principalement l'été

Commune rurale et touristique de moyenne montagne, située au Sud-Ouest du département du Puy-de-Dôme, Mont-Dore est membre de la communauté de communes du massif du Sancy. Située à 1 000 mètres d'altitude et comptant près d'un millier d'habitants, elle est la première station thermale d'Auvergne, et constitue avec la commune de la Bourboule et Besse-et-Sainte-Anastaise, l'un des trois principaux pôles touristiques du massif du Sancy. C'est en été qu'elle attire le plus grand nombre de touristes, période durant laquelle la population permanente se trouve multipliée par 9,3 contre 6,9 en hiver.

Ouverte en 1936, la station de ski du Mont-Dore s'étend sur le versant Nord du Sancy, entre 1 200 et 1 850 mètres d'altitude ; elle compte 33 km de pistes de ski. En dehors des sports d'hiver, elle propose de nombreuses activités, notamment l'été.

Source : mairie-mont-dore.fr

Une station contrainte de revoir sa stratégie, en raison du manque d'enneigement

Au Mont-Dore, le changement climatique a entrainé une baisse tendancielle de l'enneigement naturel, qui a contraint la commune et la station à revoir sa stratégie, qui vise à modérer la politique d'investissement en faveur du ski, et à accélérer la diversification des activités, essentiellement l'été.

Graphique n° 1 : Hauteur de neige moyenne par saison (cm), mesurée à 1 800 m de décembre à avril au Mont-Dore

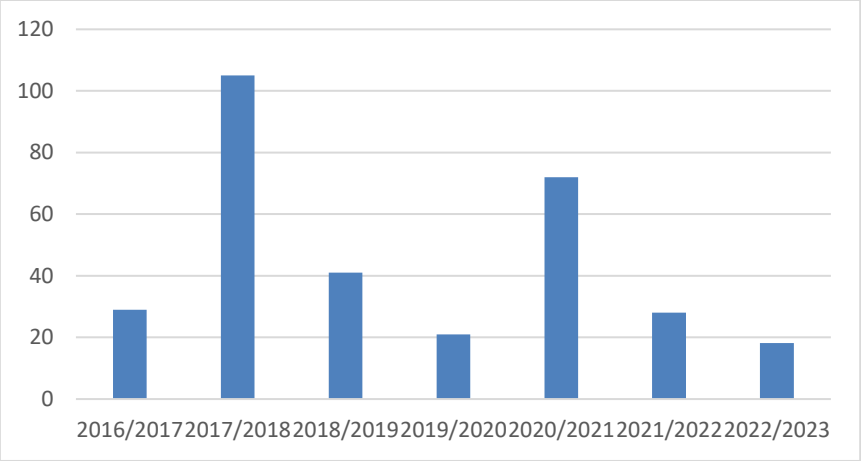

Source : Météo France, F. Serre, retraitement CRC

Pour faire face à la diminution de l'enneigement naturel et permettre d'assurer la pratique du ski lors des vacances d'hiver, l'enneigement artificiel a été intensifié. Le réseau d'enneigeurs couvre ainsi près de la moitié du domaine skiable. De 2017 à 2022, du fait de la récurrence d'hivers peu enneigés, le volume de neige de culture produite et la consommation d'eau utilisée ont été doublés. Un tel modèle d'exploitation entraine inévitablement une pression sur la ressource en eau, impliquant de veiller et de mieux maitriser la consommation d'eau consacrée à la production de neige.

Consciente de la fragilité des activités de sports d'hiver en station de moyenne montagne, la commune du Mont-Dore a étendu son offre touristique dès les années 1980, et plus résolument depuis 2016 pour répondre aux effets du manque d'enneigement. Les nouvelles activités ludiques fonctionnent essentiellement l'été, à destination en particulier des familles. Sur les huit dernières saisons, la part des activités hors neige a régulièrement progressé, pour atteindre près de 32 % du chiffre d'affaires du fait principalement d'une fréquentation soutenue du téléphérique en période estivale. Mais cette diversification d'activités ne permet pas encore, ni de remplacer les revenus retirés du ski dans le cas de manque d'enneigement, ni de garantir la rentabilité et la pérennité de la société d'exploitation des remontées mécaniques.

Des finances communales dégradées en raison du soutien apporté à la société d'exploitation des remontées mécaniques du Mont-Dore

Malgré des résultats bénéficiaires enregistrés sur les derniers exercices, en partie grâce au soutien public apporté durant la crise sanitaire, l'équilibre économique de la société d'exploitation des remontées mécaniques (SAEM) n'est plus assuré avec quatre saisons d'exploitation déficitaires sur les sept précédentes. Du fait d'une baisse tendancielle de l'enneigement naturel, les investissements réalisés depuis une quinzaine d'années pour développer le ski de piste n'ont pas permis de garantir la viabilité de cette activité.

Graphique n° 2 : Rentabilité de la SAEM, saison 2015-2016 à 2021-2022, en k€

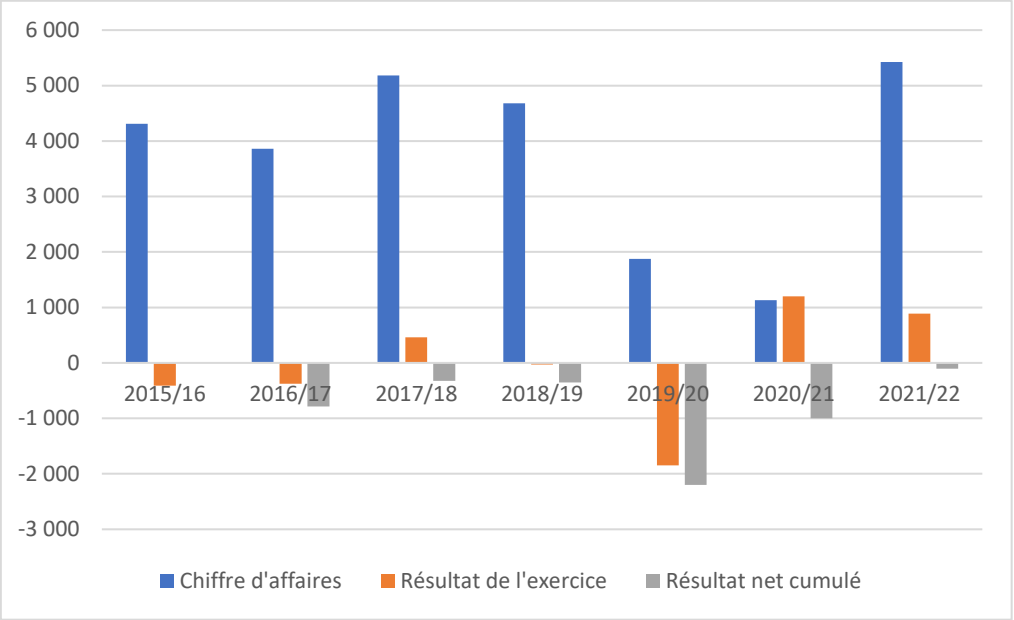

Source : comptes sociaux, retraitement CRC

En 2018, la commune a procédé à la recapitalisation de la société exploitante des remontées mécaniques ; elle a ensuite été conduite à annuler la dette de la société en 2022. Elle a enfin supprimé, à compter de 2023, la taxe sur les remontées mécaniques. Ces différentes décisions n'ont pas été sans conséquence sur la situation financière de la commune.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. (Commune, SAEM) : Se doter de données statistiques sur les évolutions climatiques, et commander des études prospectives permettant d'établir des projections en termes d'enneigement.

Recommandation n° 2. (Commune) Créer un budget annexe des remontées mécaniques, permettant un suivi individualisé des recettes et des dépenses des activités.

Recommandation n° 3. (Commune) : Construire un nouveau modèle touristique à moyen terme, prenant en considération les effets du réchauffement climatique et soutenable financièrement.

Recommandation n° 4. (SAEM) : Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie induites par la production de neige.

1 UNE COMMUNE TOURISTIQUE PRINCIPALEMENT FREQUENTÉE DURANT LA SAISON ESTIVALE

1.1 La commune du Mont-Dore

Commune rurale et touristique de moyenne montagne, du Sud-Ouest du département du Puy-de-Dôme, à 42 km au Sud de Clermont-Ferrand, Mont-Dore est membre de la communauté de communes du Massif du Sancy et située dans le périmètre du parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Elle compte près de 1 000 habitants contre 2 329 en 1982, soit une baisse de plus de moitié en 40 ans. Le maire en fonctions, M. Sébastien Dubourg est également 2ème vice-président de l'intercommunalité depuis 2020, auprès de laquelle il est chargé du développement du tourisme et du thermalisme de l'EPCI ; il est aussi conseiller régional depuis 2021, et membre à ce titre des commissions « montagne » et « tourisme et thermalisme » de la région.

Située à 1 050 mètres d'altitude, la commune de Mont-Dore compte sur son territoire le Puy de Sancy, point culminant du Massif central (1 886 m) ; elle est la première station thermale d'Auvergne en nombre de journées de cure (117 234 en 2021, 142 234 en 2022), procédant la station de Vichy. Les eaux chaudes et sources de gaz thermaux du Mont-Dore sont connus depuis l'Antiquité pour leurs propriétés curatives. Plusieurs sources sont exploitées pour la production d'eau de source de montagne.

Avec la commune de la Bourboule et celle de Besse-et-Saint-Anastaise, la commune de Mont-Dore est l'un des trois principaux pôles touristiques du Massif du Sancy. Elle compte près de 75 % de résidences secondaires (2 322), dispose de 9 156 lits marchands pour 593 159 nuitées déclarées en 2020[1], soit une recette de taxe de séjour collectée directement par l'office du tourisme intercommunal de 485 k€ en 2022[2]. Contrairement à la commune de Besse-et-Saint-Anastaise, c'est en été qu'elle attire le plus grand nombre de touristes, période où la population permanente est multipliée par 9,3 contre 6,9 en hiver. Le profil touristique de la commune est celui d'une ville traditionnelle, avec une activité et une fréquentation assez stable sur l'année grâce à l'activité thermale. Elle fait partie des six communes du Massif du Sancy labellisées Famille Plus, garantissant un accueil adapté aux parents et aux enfants durant leurs vacances.

La commune ne dispose pas de statistiques sur les retombées économiques locales du tourisme. Ces informations sont en cours de collecte, sous l'égide de l'office du tourisme, en lien avec les chambres consulaires et Pôle Emploi.

[1] La commune compte 18 hôtels, 4 campings, un village de vacances de 474 lits (La Prade Haute-Touristra »).

[2] Office du tourisme du Massif du Sancy.

1.2 La station de ski du Mont-Dore

Station de taille moyenne ouverte en 1936, la station de ski du Mont-Dore est la troisième station à avoir été créée en France après celle de Montgenèvre (Hautes-Alpes) et de Chamonix (Haute-Savoie). Le domaine skiable situé sur le versant Nord du Sancy, entre 1 200 et 1 850 mètres d'altitude, accueille 33 km de pistes, 30 pistes et 14 remontées mécaniques, ainsi que 56 km de pistes de ski de fond ; il offre aussi diverses activités ludiques : luges ; ski de couloir ; parapente à ski ; raquettes ; motoneiges électriques. Relié à la station de Super-Besse, il constitue le domaine du Grand Sancy comptant quelque 84 km de pistes, nonobstant les conditions climatiques (brouillard, vent, gel, givre) qui peuvent conduire à la fermeture de la liaison une partie de la saison.

Photo n° 1 : La commune du Mont-Dore

Source : mairie-mont-dore.fr

Photo n° 2 : Plan des pistes de la station du Mont-Dore

Source : Office du tourisme du massif du Sancy, auvergne-sancy.com

La commune a délégué la gestion du service public des remontées mécaniques et du téléphérique à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) des remontées mécaniques du Mont-Dore, créée en 1990, dont elle détient 79,56 % du capital social[3]. Le contrat de délégation de service public en cours, couvrant la période 2003-2026, est de type concessif. Le champ de la concession inclut de nombreuses autres activités : tyrolienne à virages ; trottinette de descente tout terrain ; descente sur bouées (tubing) ; « tour infernale » (toboggan, mur d'escalade, saut dans le vide) ; parcours acrobranche ; via ferrata. Le président - directeur général de la société est le maire de la commune ; son directeur d'exploitation, M. Christophe Boivin.

Hors délégation, la commune propose de nombreuses activités tout ou partie de l'année, qui ne sont pas situées sur le domaine de la station : patinoire ; bowling ; équitation ; VTT ; cinéma ; casino ; funiculaire du Capucin inauguré en 1898, inscrit au titre du classement des monuments historiques. Le Massif du Sancy compte plus de 670 km de sentiers balisés : sentiers de petite randonnée praticables à pied, cheval et VTT ; itinéraires de grandes randonnées tels que le GR4 Hauts Plateaux et Monts d'Auvergne ; le GR30 Tour des Lacs d'Auvergne et la Grande randonnée tour de Pays du Cézallier. Il compte également deux réserves naturelles nationales, de Chastreix-Sancy qui s'étend sur cinq communes (1 894 hectares) et de la Vallée de Chaudefour (820 hectares).

1.3 Les chiffres du tourisme sur le massif du Sancy

D'après l'office du tourisme intercommunal, l'activité de tourisme assurerait près de 2 000 emplois directs et indirects sur le Massif du Sancy, et des retombées économiques annuelles estimées à 148 M€ pour les hébergements marchands. Avec près de 38 000 lits marchands, plus de 2,4 millions de nuitées pour l'ensemble des hébergements dont 660 000 en résidences secondaires, ce Massif représente la moitié de l'offre touristique du Puy de Dôme. De 2016 à 2021, le taux de remplissage des hébergements a fluctué de 64 % à 81 % lors des vacances d'hiver, et de 64 % à 75 % durant les périodes estivales de vacances, il a atteint 57 % en moyenne sur les vacances de Noël.

Le dynamisme actuel du tourisme - mesuré par la fréquentation et les recettes de taxe de séjour- résulte d'une part, de la facilité d'accès de la clientèle habitant le centre et l'Ouest de la France (façade Atlantique, Pays-de-Loire, Bretagne) et de la proximité du bassin urbain de Clermont-Ferrand qui permet des séjours à la journée. Il s'explique également par le positionnement de « destination nature », de moyenne montagne, bénéficiant d'une forte demande depuis la crise sanitaire (promenades et panoramas faciles d'accès) et d'une évolution générationnelle (rajeunissement du public sur ce type d'activités, autrefois positionnées plutôt seniors).

[3] Autres actionnaires (EPCI (1,46 %), Office du tourisme intercommunal, syndicat local des moniteurs du ski français du Mont-Dore).

2 LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LES ACTEURS LOCAUX

2.1 Les constats relatifs au changement climatique

La station du Mont-Dore dispose de données historiques de Météo France faisant apparaître sur les six saisons précédentes, une forte variabilité des hauteurs de neige moyenne, avec des écarts oscillant de – 49 % à + 200 % par rapport à la médiane, de 35 cm de neige.

Tableau n° 1 : Évolution de l'enneigement au Mont-Dore (1 500 m), de 2016/2017 à 2022/2023

Saison	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Hauteur de neige moyenne par saison, décembre à avril (cm)	29	105	41	21	72	28	18
Médiane	35						
Ecart à la médiane	- 17 %	200 %	18 %	- 39 %	107 %	- 19 %	- 49 %

Source : Météo France, F. Serre, retraitement CRC

Graphique n° 3 : Hauteurs de neige en cm, au Mont-Dore (1 500 m) entre 2016 et 2022, de décembre à avril

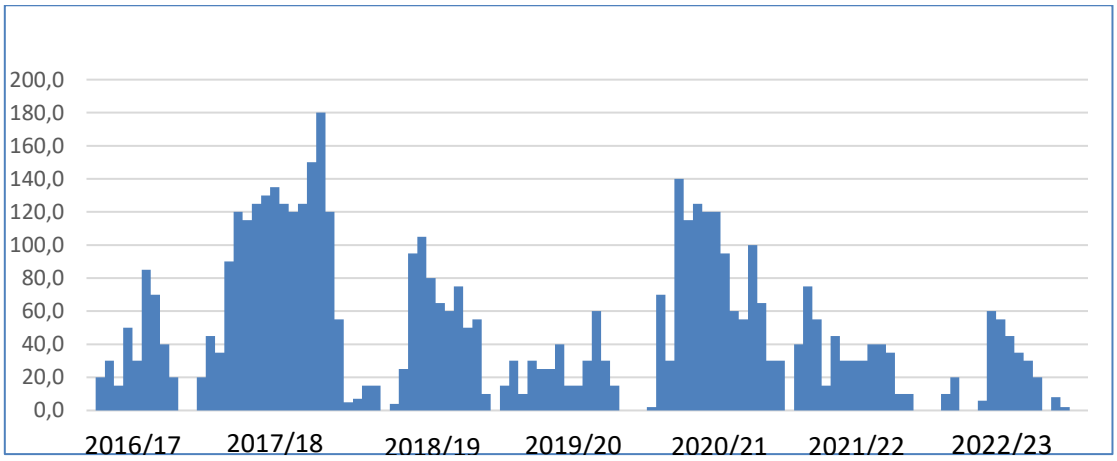

Source : Météo France, F. Serre, retraitement CRC

Au Mont-Dore, à 1 050 m d'altitude, l'évolution de l'enneigement de 1960 à 2019 montre, selon Météo France, une forte variabilité autour de la médiane, soit 73 jours d'enneigement de novembre à avril, avec des écarts fréquents pouvant osciller de – 40 % à + 40 % chaque année autour de cette valeur. La hausse de la température atmosphérique

moyenne mesurée au Mont-Dore est semblable à celle constatée à l'échelle de l'Auvergne depuis les années 90.

Depuis 2015, la commune et la SAEM, gestionnaire des remontées mécaniques, font le constat d'un manque d'enneigement entraînant « une mauvaise saison de ski », quasiment une saison sur deux. En hiver, le changement climatique a plusieurs conséquences. Le manteau neigeux évolue rapidement et exige une plus grande vigilance pour la sécurisation des pistes, nécessitant un damage de plus en plus difficile et long à réaliser, notamment pour l'embarquement et le débarquement des skieurs aux remontées mécaniques. Le manque de neige peut conduire à la fermeture de pistes, à une ouverture partielle du domaine voire sa fermeture totale comme en fin d'année 2022. En été, le domaine skiable est de plus en plus soumis à des coulées de boue qui impliquent un contrôle de l'état des ruisseaux traversant la station, un curage régulier, la remise en état des pistes et des bâtiments, voire des installations de remontées mécaniques.

Pour autant, les dirigeants de la SAEM n'ont pas commandé d'étude ou de prospective sur les évolutions climatiques, se contentant d'échanger en la matière avec les responsables d'autres stations et du secteur professionnel.

La chambre note que d'autres stations ont fait un choix différent, disposant ainsi de telles études prospectives. Cette absence de données, plus ciblées et approfondies, ne permet pas d'asseoir une stratégie sur des données fiables et transparentes.

En tout état de cause, au regard des prévisions de Météo France à l'horizon 2050, la commune connaîtra sans doute une baisse de moitié de l'enneigement hivernal à 1 800 m et du nombre de jours de gel, ainsi qu'une hausse de la température moyenne hivernale de 1,5°C, par comparaison avec la situation moyenne des années 1976-2005.

Tableau n° 2 : Projections climatiques 2050 Climadiag/Météo France, commune du Mont-Dore

	Valeur de référence (1976-2005)	Valeur haute 2050 (2041-2070)	Valeur médiane 2050 (2041-2070)	Valeur basse 2050 (2041- 2070)
Nombre de jours enneigés (haute altitude, 1800 m, novembre à avril, avec plus de 50 cm de neige au sol)	104	78	51	29
Nombre annuel de jours de gel	104	85	78	72
Température moyenne par saison hivernale (en °C)	- 0,1	2,3	1,5	1,1

Source : https://meteofrance.com/climadiag-commune

En conclusion, la chambre souligne que les acteurs locaux ne disposent pas de données scientifiques spécifiques et solides lui permettant d'apprécier les évolutions climatiques à venir qui ne manqueront pas d'affecter la station. Pour la station de ski du Mont-Dore, la perspective d'une poursuite probable de la baisse de l'enneigement ne peut qu'inciter la commune et la SAEM à définir une stratégie de développement modérant les investissements destinés au ski, et favorisant la diversification des activités.

En réponse aux observations de la chambre, le maire en exercice a précisé que la station entendait exploiter les données de l'étude prospective réalisée par la station du Lioran, arguant

d'un motif de coût et faisant valoir que les résultats de l'étude pouvaient être transposables à la station du Mont-Dore.

De l'avis de la chambre, une stratégie engageant le niveau des soutiens publics mobilisés ne peut être assise sur des données, spécifiques et ciblées, de caractérisation de la situation d'une autre station qui, de plus, est implantée dans un autre massif. Sans grand sens, une telle réappropriation de données pourrait conduire à arrêter une mauvaise stratégie et prendre des décisions inadaptées.

2.2 Une stratégie visant à réduire la dépendance au ski et poursuivre la diversification des activités

L'ancienneté du tourisme estival constitue un atout dans la stratégie d'adaptation face au changement climatique de la commune.

Au début des années 2000, l'objectif principal assigné à la SAEM tenait à l'exploitation du réseau des remontées mécaniques[4], la diversification des activités n'étant pas évoqué. Les évolutions du contrat de DSP intervenues successivement en 2011 et 2020, notamment quant à la prise en charge par le délégataire de la construction du nouveau télésiège des loges (2,2 M€, HT) puis la prolongation du contrat jusqu'en 2026 en conséquence de la crise sanitaire, pour faire face aux engagements financiers et assurer la continuité du service public, n'ont pas modifié cet objectif premier.

En janvier 2017, suite à deux exercices déficitaires, la SAEM a adopté un projet de développement pour 2016-2020 d'un montant de 18,3 M€[5], dont 94 % visant à déployer les activités de ski de piste. Ce projet énonçait plusieurs objectifs : assurer la pérennité de la station ; rendre l'exploitation moins tributaire des conditions d'enneigement ; développer de nouvelles installations susceptibles d'être exploitées tout au long de l'année ; sécuriser la saison d'hiver ; assurer l'attractivité de la station en dehors des saisons hivernales.

Les conditions posées par les établissements bancaires pour conforter et restructurer les finances de la SAEM, lui ont permis de réaliser[6] qu'à peine 8 % de l'ensemble de son projet pour 2016-2020, soit quelque 1,5 M€ d'investissement. Le projet de retenue d'eau a été en particulier abandonné. Deux tiers des investissements réalisés ont porté sur des activités hors ski (977 k€) telles que la tyrolienne à virages (821 k€), l'extension du Parc Sancy d'été et un tapis de luge. La station a également acquis une dameuse, mis en place des écrans d'informations au départ de remontées mécaniques, et construit une passerelle.

Le projet de luge 4 saisons, adopté en mai 2019 en réponse à la baisse de l'enneigement et dans le but d'alimenter les recettes, en été et en hiver, était toujours à l'étude en juin 2023.

---

[4] Contrat de DSP 2004-2024, articles 1 et 3.

[5] Principaux investissements prévus : restructuration du front de neige (1,6 M€), rénovation et extension des gares aval (9,2 M€) et sommitale (2,7 M€) des 2 téléphériques, nouvelle retenue d'eau (1,6 M€), réseau de neige de culture (extension, renforcement) (1,1 M€), pistes et matériel (dameuse), diversification (1 M€) (extension de l'espace ludique, tyrolienne à virage, cascade de tyrolienne, casques à réalité augmentée). En particulier, le modèle de tyrolienne retenu devait permettre de se démarquer de l'offre concurrente de la station de Super Besse, avec un équipement à la fois ludique et novateur.

[6] Rapport de gestion du CA, à l'AG ordinaire. 25/10/2017.

Cependant, la nouvelle municipalité ainsi que les responsables de la SAEM en place depuis 2020 s'inscrivent dans cette double stratégie, de maintien du ski et de diversification des activités hors hiver, engagée précédemment. Ainsi, le 1er février 2021, les statuts de la SAEM ont été modifiés, et son objet social étendu à cinq nouveaux thèmes : la fabrication de la neige de culture ; les équipements de loisirs, touristiques et activités ; la location de moyens de transport ; la restauration rapide et traditionnelle ; la sous-location possible de la restauration. La durée de la SAEM a été prorogée de 30 ans jusqu'en 2051.

A l'été 2021, la SAEM a acquis la société Mont-Dore aventures au prix de 260 k€, société désormais filiale, pour créer une synergie avec des activités complémentaires et fidéliser les salariés saisonniers. La SAEM a également étendu l'espace ludique Sancy Park au moyen de nouvelles activités d'été (tour infernale, piste de tubing, golf disque).

La chambre régionale des comptes relève l'évolution de stratégie de la station du Mont-Dore depuis les années 2000. La dégradation de sa situation financière, en conséquence directe de la baisse de l'enneigement et du changement climatique, l'a sans nul doute contrainte à questionner et abandonner sa stratégie originelle d'intensification du ski, la nouvelle stratégie à l'œuvre alliant désormais modération des investissements dédiés au ski et diversification des activités, essentiellement l'été.

La fermeture de la station de ski en décembre 2022 du fait du manque de neige, témoigne de la prise de conscience des acteurs locaux, qui se sont résolus à ne pas s'engager dans « un modèle de station de ski sans neige naturelle » impliquant de nouveaux équipements, pour pouvoir skier uniquement grâce à l'enneigement artificiel, comme d'autres stations l'envisagent.

2.3 La gouvernance du tourisme local

La politique touristique relève de la compétence intercommunale, suite à la création au 1er janvier 2000 de la communauté de communes du Massif du Sancy, qui fédère 20 communes d'une population de près de 10 000 habitants, ainsi que de la mise en place subséquente d'un office de tourisme intercommunal en 2003. La stratégie touristique intercommunale vise à développer la notoriété de l'ensemble du territoire du Massif du Sancy, en promouvant un tourisme en toute saison sans priorité affichée entre l'été et l'hiver. Elle repose sur une convention conclue entre l'office du tourisme et la communauté de communes, couvrant la période 2022-2024 pour celle en cours. La convention définit les missions et prestations attendues de l'office. L'EPCI s'est également associé à la communauté de communes Dômes-Sancy-Artense, pour former le pôle de Pleine Nature du Grand Sancy.

Doté d'un budget annuel de 4 M€ financé pour l'essentiel par le produit de la taxe de séjour communautaire (1,37 M€) et la subvention (1,25 M€) allouée par la communauté de communes au titre des diverses missions ayant donné lieu à conventionnement (communication, accueil, animation des prestataires), l'office du tourisme était piloté par un conseil d'administration de 28 membres jusqu'au 1er juin 2023, présidé par le maire de Murat-le-Quaire assisté de 2 vice-présidents, un élu municipal de Chambon-sur-Lac et un représentant du secteur professionnel des loueurs en meublés.

Le collège des élus compte 17 membres, dont les maires des communes de Besse, Mont-Dore et Murol. C'est le maire de Besse qui représente l'office du tourisme auprès du conseil d'administration de la SAEM des remontées mécaniques du Mont-Dore. Le collège des socio-professionnels compte 11 membres couvrant les différents secteurs d'activité impliqués : hôtellerie et chambres d'hôtes ; loueurs de meublés ; agences immobilières ; commerçants de détail et artisans ; hôtellerie de plein air ; villages de vacances ; résidences de tourisme et centres d'hébergement collectif ; activités thermales ; sports de neige ; sports et activités de pleine nature hors neige ; sites de visites et monuments.

Il apparaît en conclusion que pour ce territoire à forte vocation touristique, une politique touristique collective et mutualisée a été privilégiée pour être déployée à l'échelon intercommunal le plus approprié, au bénéfice de l'ensemble du Massif du Sancy et de ses acteurs.

3 LES EFFETS DU MANQUE D'ENNEIGEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.1 La situation financière de la commune

3.1.1 Principaux indicateurs

Le budget communal comporte un budget principal et quatre budgets annexes retraçant les opérations relatives aux activités et services de l'eau, des campings, de la section de commune des Rigolets[7] et du funiculaire, à l'exception notable d'un budget annexe individualisant la gestion des remontées mécaniques. Ce défaut de suivi des opérations de remontées mécaniques au sein d'un budget annexe dédié, outre qu'il ne facilite pas l'identification des dépenses et recettes communales s'y rapportant, et donc la détermination des termes de l'équilibre d'exploitation d'une activité à caractère industriel et commercial, met en échec les exigences légales résultant des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Sur la période de 2017 à 2022, le budget principal a enregistré la quasi-totalité des recettes d'investissement et près de 90 % des recettes de fonctionnement. En matière de dépenses, le budget principal représente quelque 93,5 % des dépenses d'équipement et 92 % des charges de fonctionnement. Les autres activités touristiques gérées en régie par la commune, à savoir le bowling, la patinoire et la luge d'été, sont suivies et retracées au sein du budget principal.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire en fonctions a indiqué ne pas y être favorable, estimant ne pas avoir à y enregistrer de dépenses, outre les contraintes procédant des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable régissant les services publics industriels et commerciaux.

[7] Institution administrative d'un quartier de la commune, gérée par une commission syndicale.

La chambre rappelle que les services publics industriels et commerciaux doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, en application de l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, faire l'objet de comptes détaillés et être joints aux comptes de la commune en application des articles R. 2222-1 et R. 2222-4 du même code, exigences légales qu'assure le suivi dans un budget annexe dédié.

3.1.1.1 L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement brute

De 2017 à 2022, les produits de gestion ont connu des fluctuations annuelles, pour marquer en 2022 une nette progression après deux années de retrait, s'établissant à près de 6,6 M€. Les recettes fiscales constituent la première ressource de la commune (46 % du total), suivies des ressources institutionnelles (26 %) puis des recettes d'exploitation (28 %). Ces dernières ont nettement reculé en 2020 (- 16 %), puis encore en 2021 (- 9 %), du fait de la baisse du produit des prestations de services et des redevances liée à la fermeture du domaine skiable durant la crise sanitaire.

Les charges de gestion ont également varié, augmentant en fin de péridoe (21 %) pour atteindre 5,5 M€, du fait principalement de la progression des effectifs qui sont passés de 65 ETPT en 2020 à 75,5 en 2022.

Tableau n° 3 : Produits et charges de gestion, EBF et CAF, 2017-2022

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2017-2022
Produits de gestion (A)	6 239	6 205	6 129	5 746	5 974	6 585	6 %
Charges de gestion (B)	4 964	4 857	4 943	4 748	4 737	5 521	11 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	1 275	1 347	1 187	998	1 238	1 064	- 17 %
CAF brute	1 131	1 190	1 017	1 116	1 159	566	- 50 %
en % des produits de gestion	*18,1 %*	*19,2 %*	*16,6 %*	*19,4 %*	*19,4 %*	*8,6 %*	

Source : comptes de gestion, retraitement Chambre régionale des comptes

La capacité d'autofinancement brute (CAF)[8], plutôt stable, avoisinant 1,1 M€, s'est effritée de moitié en 2022 pour atteindre 566 k€. Cette diminution marquée s'explique d'une part, par une augmentation des charges de gestion plus dynamique que celle des produits et d'autre part, par une charge exceptionnelle d'importance : par une délibération du 6 mai 2022, le conseil municipal a consenti une remise de dette de quelque 437 k€ sur les arriérés de redevances de concessions dues par la SAEM et non réglées au titre des saisons 2019-2020 et

[8] Définition de la CAF brute : excédent dégagé par le cycle de fonctionnement, qui contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

2020-2021. Le conseil municipal avait déjà été appelé à reporter la dette de la SAEM (565 k€) en avril 2021, suite au redressement judiciaire prononcé à l'encontre de la société en mars 2020 en raison du manque d'enneigement et des pertes de ressources subséquentes observées pour la saison d'hiver 2019-2020, procédure survenue donc dès avant les restrictions et baisses de fréquentation liées à la crise sanitaire.

Ainsi, alors qu'en début de période le niveau de CAF brute caractérisait une situation financière plutôt satisfaisante, le ratio rapportant la CAF brute aux produits de gestion s'est réduit à 8,6 % en 2022, témoignant d'une dégradation marquée (certes exceptionnelle) de la situation financière de la commune, en lien avec celle de l'exploitant tenant pour l'essentiel à la baisse d'enneigement par l'effet du changement climatique.

3.1.1.2 Les investissements et leur financement

De 2017 à 2022, la commune a réalisé près de 9,2 M€ de dépenses d'équipement, financées à hauteur de 78 % par mobilisation de son financement propre disponible, soit 1,8 M€ au titre de sa CAF nette et 5,4 M€ par des subventions d'investissement.

Sur la période de contrôle, la commune a souscrit 2,85 M€ d'emprunts nouveaux pour financer ses investissements et mobilisé son fonds de roulement à hauteur de 447 k€. Le fonds de roulement a été particulièrement mobilisé sur l'exercice 2022 (900 k€) en raison de la diminution de moitié de la CAF brute. Cette même année 2022, l'annuité en capital de la dette étant supérieure au niveau de la CAF brute, il en est ressorti une CAF nette négative.

Tableau n° 4 : Le financement des investissements, 2017-2022

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul 2017-2022
CAF brute	1 131	1 190	1 017	1 116	1 159	566	6 179
- Annuité en capital de la dette	767	815	769	695	701	666	4 412
CAF nette ou disponible (C)	364	375	248	421	459	-100	1 767
Recettes d'investissement hors emprunt (D)	133	550	1 517	679	947	1 574	5 400
= Financement propre disponible (C+D)	497	925	1 765	1 100	1 406	1 474	7 167
Dépenses d'équipement	959	2 038	1 756	574	2 185	1 690	9 202
Nouveaux emprunts de l'année	750	800	600	0	700	0	2 850
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	277	- 731	536	514	- 141	- 902	- 447

Source : comptes de gestion, retraitement Chambre régionale des comptes

Les principales dépenses d'équipement exposées par la commune durant la période sous revue ont été consacrées à la réfection de la toiture et la rénovation thermique de l'école du Sancy (pour 2,7 M€, dont 1,1 M€ de subventions de l'État), ainsi qu'à des travaux de protection contre les éboulements rocheux (pour 1,5 M€, financés à hauteur de 70 % par des subventions de l'État et du département du Puy-de-Dôme).

3.1.1.3 La situation bilancielle

De 2017 à 2022[9], l'encours de la dette de la commune s'est fortement réduit, passant de 7,6 M€ à 6,1 M€ (- 20 %). La capacité de désendettement de la commune (ratio rapprochant l'encours de la dette de la capacité d'autofinancement brute), a diminué de 2017 à 2021, reculant à 5,8 années, puis a augmenté en durée en 2022 du fait de la conjugaison de la baisse de la capacité d'autofinancement brute (déjà évoquée) et de la diminution de l'encours de dette. La capacité de désendettement de la commune atteint ainsi 10,8 années en 2022, niveau méritant attention et se rapprochant du plafond légal de durée de désendettement fixé à 12 années pour les communes[10].

Le fonds de roulement a connu également des fluctuations erratiques sur la période : d'un niveau satisfaisant en 2017, il s'est fortement dégradé en 2018 manifestement en raison du décalage entre le niveau important des investissements réalisés au cours de l'exercice et l'encaissement des subventions s'y rapportant, intervenu en 2019. Reconstitué sur la période de 2019 à 2021, le fonds de roulement s'est de nouveau tassé en 2022, à quelque 233 k€, soit à peine 15 jours seulement de dépenses de fonctionnement, en deçà du seuil prudentiel de couverture d'un mois de charges courantes (460 k€). Enfin, le niveau de la trésorerie se révèle plutôt élevé sur la fin de période d'analyse par l'effet d'un besoin en fonds de roulement négatif (- 743 k€) résultant de l'annulation de la dette de la SAEM d'exploitation des remontées mécaniques.

3.1.1.4 Les engagements hors bilan : les emprunts de la SAEM des remontées mécaniques garantis par la commune

Au 31 décembre 2022, la commune du Mont-Dore est garante de 16 emprunts bancaires souscrits par la SAEM, pour un capital restant dû de 609 k€. En cas de défaillance de la SAEM (qui a déjà connu une procédure collective d'apurement du passif), la capacité de désendettement de la commune s'en trouverait portée à 11,2 années.

[9] Annexe 1.

[10] Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

En 2022, la fragile situation financière de la SAEM, chargée de l'exploitation des remontées mécaniques, a dégradé celle de la commune, jusqu'ici satisfaisante. Contrainte en 2018 de procéder à la recapitalisation de la SAEM, puis en 2022 d'annuler encore la dette de sa société délégataire, la commune a décidé récemment de supprimer la taxe sur les remontées mécaniques, à compter de l'exercie 2023. D'orès et déjà, le changement climatique affecte négativement la situation financière de la commune du Mont-Dore.

3.1.2 L'impact sur les recettes touristiques de la commune

3.1.2.1 Les ressources « directes »

- La taxe sur les remontées mécaniques

Aux termes de l'article L. 2333-49 du CGCT, les entreprises exploitant des remontées mécaniques en zone de montagne peuvent être assujetties au paiement d'une taxe assise sur les recettes tirées de la vente des titres de transport (dont les forfaits de ski), dont le produit est reversé au profit du budget communal. Le montant de la taxe est intégré dans le prix du titre acquitté par l'usager. Aux termes de l'article L. 2333-50 du même code, le taux de la taxe ne peut excéder 3 % ; il frappe le montant des recettes brutes assurées par la vente des titres de transport. Par ailleurs, aux termes de l'article L. 2333-52 du même code, la commune peut continuer de percevoir la taxe au taux qu'elle avait fixé au titre de l'exercice budgétaire 1983, soit 5 %, (à la condition de l'absence de levée de la taxe par le département). Au cas d'espèce, la commune du Mont-Dore applique un taux de 5 % pour la taxe sur les remontées mécaniques soit un produit de 265 k€ en 2022.

Par délibération du 22 septembre 2022, le conseil municipal a renoncé à la perception de la taxe sur les remontées mécaniques « afin d'alléger les charges financières de la SAEM », privant ainsi la commune du Mont-Dore de recettes non négligeables qui représentaient jusqu'alors de l'ordre de 3 % en moyenne des produits de gestion. Pour autant, les clauses afférentes du contrat de délégation de service public ne paraissent pas avoir été modifiées en conséquence de la suppression de la taxe.

Tableau n° 5 : Taxe sur les remontées mécaniques, 2017-2022

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe sur les remontées mécaniques	186 689	252 895	196 235	130 792	48 196	264 981

Source : grands livres de la commune

- La redevance versée par la SAEM

Par l'effet des dispositions de l'article 34 du contrat de DSP, le délégataire est tenu au versement annuel d'une redevance à la commune délégante. Seule la partie variable, correspondant à l'utilisation des biens et des installations mis à la disposition du délégataire, soit 2 % du chiffre d'affaires annuel, constitue une recette touristique.

Tableau n° 6 : Part variable de la redevance versée par le délégataire sur 2017-2022 montants retraités en €,

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part variable	92 627	124 408	112 403	45 032	27 157	130 145

Source : grands livres de la commune, retraitement Chambre régionale des comptes

- La redevance versée par l'exploitant du casino

Conformément aux dispositions des articles L. 2333-54 et L. 2333-55 du CGCT, la commune du Mont-Dore a mis en place un prélèvement sur le produit brut des jeux du casino ; elle bénéficie également de 10 % du prélèvement opéré par l'Etat sur le même produit des jeux. Le produit de la redevance, en baisse tendancielle, a atteint de l'ordre de 42 k€ l'an en moyenne ; il est surtout alimenté par les recettes perçues de mai à octobre, en dehors donc des périodes d'enneigement de la station.

- Les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Pour la station de ski, elles portent sur le restaurant du sommet (17 k€ l'an) et le commerce du téléphérique (16 k€ l'an). Elles proviennent également du restaurant « le Salon du Capucin » (20 k€ l'an), du club hippique (9 k€ l'an), et du local du Capucin occupé par la SAEM (3 k€ l'an).

Il convient de note qu'aucune redevance d'occupation du domaine public n'est versée par l'exploitant, au titre de l'emprise domaniale des remontées mécaniques.

- Les baux emphytéotiques[11]

La commune a conclu un bail emphytéotique avec la communauté de communes pour l'exploitation du village de vacances « la Prade Haute », qui donne lieu à l'acquittement de taxes foncières d'un produit de près de 32 k€ l'an ; un même bail la lie au Club alpin français, pour l'utilisation du chalet de l'école de ski concerne à titre gratuit.

- Les recettes des budgets annexes et des régies municipales.

[11] Le bail emphytéotique de la commune générant le loyer le plus important (200 k€ l'an), concerne l'entreprise Sources du Mont-Dore en Auvergne.

Tableau n° 7 : Recettes de fonctionnement perçues de 2017 à 2022, au titre des équipements gérés par la commune (en k€ - TTC)

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Campings	401	436	436	330	405	475
Funiculaire	157	178	221	248	333	409
Bowling et patinoire	295	286	280	282	82	427
Piste de luge d'été	107	94	105	138	179	184
Total	**959**	**993**	**1 041**	**997**	**999**	**1 495**

Source : comptes de gestion, grands livres, retraitement CRC

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes des campings municipaux et du funiculaire du Capucin représentent 60 % des recettes générées par l'exploitation des équipements communaux. Sur la période sous revue, ces recettes ont fortement progressé, soit respectivement de + 20 % et de + 161 % avec des saisons 2021 et 2022 particulièrement favorables.

Les recettes retirées des régies municipales du bowling et de la patinoire ont fortement augmenté en fin de période pour atteindre 427 k€, dont 81 k€ pour le seul mois de décembre 2022, les clients ayant particulièrement fréquenté ces équipements lors de la fermeture de la station de ski pour défaut d'enneigement. Ces équipements ont été fermés de janvier à mai 2022 pour travaux.

3.1.2.2 Les ressources « indirectes »

Sur la période 2017-2022, le produit des impôts locaux est plutôt stable (1,6 M€ l'an en moyenne), la diminution du produit de la taxe d'habitation due à sa suppression sur les résidences principales en 2021[12] ayant été compensée par l'augmentation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (transfert de la part départementale)[13].

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) assurent de 7 % à 10 % des recettes fiscales de la commune. Ils comprennent une taxe départementale de publicité foncière, une taxe communale additionnelle à la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement. Avoisinant un montant de 160 k€ l'an de 2017 à 2020, ils ont progressé en fin de période pour atteindre 213 k€.

Durant la période sous revue, la part des produits de gestion retirée du tourisme se révèle plutôt stable, de l'ordre du tiers. Les recettes « dites vulnérables » aux effets du changement climatique ont représenté près de 15 % des recettes de la commune.

[12] Article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

[13] Coefficient correcteur de 0,608350 minorant le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la commune. Annexe n°1.

Tableau n° 8 : Part des ressources liées au tourisme dans les produits de gestion, en k€, 2017-2022

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total produits de gestion consolidés (BP + BA funiculaire+ BA campings)	**6 797**	**6 818**	**6 786**	**6 323**	**6 830**	**7 469**
Ressources directes						
Taxes sur les remontées mécaniques ***(1)***	187	253	196	131	48	265
% dans total produits de gestion	3 %	4 %	3 %	2 %	1 %	4 %
Redevance SAEM : part variable ***(2)***	93	124	112	45	27	130
% dans total produits de gestion	1 %	2 %	2 %	1 %	0 %	2 %
Redevance casino ***(3)***	70	56	47	29	20	31
Régie bowling et patinoire ***(4)***	295	286	280	282	82	427
Régie piste de luge d'été ***(5)***	107	94	105	138	179	184
Loyers divers (restaurants, commerce, local du Capucin et club hippique) ***(6)***	64	65	64	50	73	59
Bail emphytéotique village de vacances "la Prade Haute" ***(7)***	32	32	31	31	32	31
Ressources indirectes						
Taxe d'habitation ***(8)***	419	432	463	477	466	469
Taxe foncière sur les propriétés bâties ***(9)***	700	709	721	736	930	913
Droits de mutation à titre onéreux ***(10)***	172	163	141	166	242	213
Total recettes "vulnérables" (1+2+3+4+5+6+7+10)	**1 018**	**1 073**	**977**	**872**	**703**	**1 341**
% dans total produits de gestion	15 %	16 %	14 %	14 %	10 %	18 %
Total recettes "peu vulnérables" (8+9)	**1 119**	**1 141**	**1 184**	**1 213**	**1 396**	**1 382**
% dans total produits de gestion	16 %	17 %	17 %	19 %	20 %	18 %
Total des ressources	**2 137**	**2 214**	**2 161**	**2 085**	**2 099**	**2 723**
% dans total produits de gestion	31 %	32 %	32 %	33 %	31 %	36 %

Source : comptes de gestion, grands livres, retraitement Chambre régionale des comptes

3.1.3 L'impact sur les dépenses touristiques de la commune

3.1.3.1 Le fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement de la commune, liées au tourisme, sont constituées :

- de la prise en charge exceptionnelle en 2022 de la dette de la SAEM des remontées mécaniques (437 k€) ;
- des charges de gestion des campings municipaux, plutôt stables, du funiculaire du Capucin, en hausse, du bowling et de la patinoire, fluctuantes, et de la luge d'été, plus marginales.

Exceptée la prise en charge de la dette de la SAEM, le changement climatique n'a pas eu d'effet spécifique sur les dépenses de fonctionnement de la commune.

Tableau n° 9 : Les dépenses de fonctionnement des équipements communaux en k€, TTC, 2017-2022

En k€		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total par équipement 2017-2022
Campings		295	349	289	259	270	315	1 777
Funiculaire	*Funiculaire*	96	94	114	114	127	154	699
Bowling et patinoire		164	127	194	155	153	191	984
Piste de luge d'été		8	6	8	8	8	10	49
Total		**562**	**576**	**605**	**536**	**558**	**671**	**3 508**

Source : comptes de gestion, grands livres, retraitement CRC

3.1.3.2 Les investissements

De 2017 à 2022, les principaux investissements de la commune liés à l'activité touristique se sont montés à 1,2 M€ ; ils ont été financés aux deux tiers par la commune elle-même, en raison notamment de la recapitalisation de la SAEM en 2018 pour 397 k€. La commune a également bénéficié de plusieurs soutiens publics, en provenance du département du Puy-de-Dôme (205 k€, dont 82 k€ pour le sylvatorum et 123 k€ pour l'aire de loisirs des Pradets), de la région Auvergne-Rhône-Alpes (171 k€, dont 100 k€ pour la mise en conformité du bowling et de la patinoire, 65 k€ pour le mur d'escalade et 6 k€ pour le sylvatorum) et de l'État (44 k€ pour le mur d'escalade et le complexe patinoire-bowling). De même que pour les charges courantes, le changement climatique n'a pas eu d'impact spécifique sur le niveau et la nature des investissements de la commune, à l'exception notable de recapitalisation de la SAEM des remontées mécaniques.

Tableau n° 10 : Principaux investissements liés au tourisme

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Terrasse du restaurant d'altitude		32				
Mur d'escalade		107				
Recapitalisation de la SAEM remontées mécaniques		397				
Sentier thématique (sylvatorum)			95			
Complexe patinoire bowling				247		
Requalification de la station thermale : maîtrise d'œuvre (subvention région à venir)						207
Aire de loisirs des Pradets (terrain multisports, skatepark, tables de ping pong, jeux pour enfants, pumptrack, mobilier)						157
Total	**0**	**537**	**95**	**247**	**0**	**364**

Source : commune

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les recettes de la commune « dites vulnérables » aux effets du changement climatique ont représenté près de 15 % du total des produits. S'agissant des dépenses communales, de fonctionnement comme d'investissement, le changement climatique a eu peu d'impact, à l'exception de l'annulation de la dette de la SAEM et de sa recapitalisation par la commune.

3.2 Une situation financière de l'exploitant fragile

3.2.1 Les produits d'exploitation[14]

3.2.1.1 Le chiffre d'affaires

Lors de la saison 2017/2018 caractérisée par un bon niveau d'enneigement, la SAEM a réalisé un chiffre d'affaires élevé de 5,2 M€, en hausse significative en comparaison des deux précédentes saisons de 2015/2016 et 2016/2017 marquées par un déficit d'enneigement. La SAEM a ensuite connu deux saisons difficiles, en 2019/2020 du fait d'un défaut sans précédent d'enneigement, et en 2020/2021 du fait de la crise sanitaire. Lors de la saison 2020/2021, elle a perçu près de 2,26 M€ de subventions d'exploitation versées par l'État au titre des mesures d'aides au secteur des stations de ski. Enfin, le chiffre d'affaires a atteint son niveau maximal au terme lors de la saison 2021/2022 (5,4 M€), en raison notamment de la forte augmentation des recettes retirées des activités hors neige (téléphérique en été ; tyrolienne à virages).

Les données provisoires pour la saison 2022-2023 tablent sur un chiffre d'affaires de plus de 6,5 M€, marquant de nouveau une progression sensible de 20 % par rapport à la saison précédente, par l'effet toujours du succès des activités hors neige telles que le téléphérique l'été et le Mont-Dore Aventure.

Tableau n° 11 : Les produits d'exploitation sur les saisons 2015/2016 et 2021/2022(en k€)

En k€	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Chiffre d'affaires dont :	4 310	3 859	5 184	4 683	1 876	1 132	5 423
Vente de marchandises	20	10	13	14	12	7	4
Production vendue de services	4 290	3 849	5 170	4 669	1 865	1 125	5 418
Production immobilisée	2	33	-	-	60	-	25
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-	2 256	45
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	120	191	505	62	357	55	95
Autres produits	0	0	1	0	0	0	0
Total produits d'exploitation	**4 432**	**4 083**	**5 689**	**4 745**	**2 294**	**3 443**	**5 588**

Source : comptes sociaux, retraitement CRC

[14] Exercice comptable annuel, du 1er mai N au 30 avril N+1.

3.2.1.2 Les recettes d'exploitation liées à la neige

Les ventes de forfaits des remontées mécaniques, associées aux ventes des cartes *easy Sancy*, aux commissions d'assurance et aux secours sur piste, représentent l'essentiel des recettes d'exploitation liées à la neige, soit 85 % pour la saison 2022-2023. La part des recettes retirées de la vente de forfaits s'est cependant érodée sur la période. Le chiffre d'affaires du téléphérique d'hiver a ainsi été multiplié par plus de trois sur la période, passant de 167 k€ à 526 k€, pour représenter 12 % du total en 2022-2023 contre seulement 5 % en 2015-2016. Les autres recettes proviennent du tapis de ski Aladin couvert, de la location de luges et de motoneiges.

Au 30 avril 2023, le chiffre d'affaires provisoire de la saison hivernale, soit quelque 4,5 M€, témoigne d'une saison plutôt réussie au regard des six dernières saisons hors crise sanitaire.

Tableau n° 12 : Chiffre d'affaires par activité de 2015/2016 à 2022/2023 (données provisoires en €)

CA en €	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/2023
Vente de marchandises								
Médailles, friandises, boissons	19 588	10 472	13 402	14 388	11 627	6 959	4 214	NC
Production vendue de services								
Total activités neige	**3 593 583**	**3 099 495**	**4 438 939**	**3 905 663**	**1 030 070**	**115 130**	**4 040 955**	**4 465 469**
Forfaits	3 234 549	2 706 164	4 023 132	3 418 818	728 699	39 694	3 475 246	3 629 543
Commissions sur assurance	31 530	23 867	40 666	33 189	9 972		31 650	26 144
Téléphérique hiver	167 090	231 865	147 731	239 421	202 436		252 352	526 191
Tapis Aladin	39 574	34 427	50 458	54 692	27 654	30 564	73 244	72 445
Cartes easy Sancy (forfaits rechargeables)	69 968	51 498	84 213	65 438	24 334	9	89 311	76 688
Location luges, casques	17 347	13 936	26 560	26 909	15 297	14 127	52 122	46 031
Secours sur piste	31 545	36 146	38 437	36 446	13 083	593	38 502	56 868
Motoneiges		-	24 154	26 687	7 410	30 143	26 020	30 906
Autres (frais de port forfaits, airboard)	1 980	1 592	3 588	4 063	1 185	-	2 508	653
Total activités hors neige	**683 687**	**743 797**	**725 246**	**758 395**	**827 765**	**995 528**	**1 293 273**	**2 095 432**
Téléphérique été	683 684	734 439	705 628	731 386	808 287	969 182	1 084 451	1 487 627
Trottinettes		8 111	19 313	26 496	16 967	23 980	28 190	30 001
Tyrolienne					300	-300	114 527	147 673
Tubing (bouées géantes)							24 816	29 191
Quads électriques							6 092	9 290
Tour infernale							1 710	4 821
Pack liberté (accès illimité Sancy Park)							848	20 342

CA en €	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/2023
Accrobranche							11 259	
Explor'Game							3 625	
Refacturation Mont- Dore Aventures							16 699	365 464
Autres (télésiège été, quadbike, golf freesby, activités avec remontées mécaniques, cartes aventure, via ferrata)	3	1 247	305	513	2 211	2 666	1 056	1 023
Total autres recettes	**12 814**	**5 708**	**6 089**	**5 026**	**6 872**	**13 913**	**84 270**	**NC**
Autres (prestations de services, animations, refacturations, locations)	12 814	5 708	6 089	5 026	6 872			NC
Mise à disposition de personnel						8 866	63 165	NC
Total chiffres d'affaires net	**4 309 672**	**3 859 472**	**5 183 676**	**4 683 472**	**1 876 334**	**1 131 530**	**5 422 712**	**6 560 900**
Part du hors neige	16 %	19 %	14 %	16 %	44 %	88 %	24 %	32 %

Source : comptes sociaux saisons 2015-2016à 2021-2022, chiffres SAEM pour saison 2022-2023

3.2.1.3 Les recettes d'exploitation hors neige

De la saison 2015/2016 à 2022/2023, les recettes d'exploitation des activités hors neige ont été multipliées par trois, passant de 684 k€ à plus de 2 M€. Ce dynamisme tient surtout à l'attrait croissant et la hausse du tarif du téléphérique durant l'été, ainsi qu'au déploiement de nouvelles activités, en particulier depuis 2021 avec la tyrolienne à virages et le parc Mont-Dore Aventures. Sur les huit dernières saisons, la part du chiffre d'affaires des activités hors neige a en effet doublé, passant de 16 % à 32 % du total, en conséquence de la diversification de l'offre d'activités. La station de ski du Mont-Dore se révèle ainsi comme ayant d'ores et déjà a atteint un niveau de diversification relativement élevé, au regard de la plupart des autres stations françaises.

3.2.2 Les charges d'exploitation

Durant la période sous revue, hors crise sanitaire, les charges d'exploitation ont été plutôt stables, de l'ordre de 4,6 M€ l'an en moyenne.

Les dépenses de personnel représentent la moitié des charges d'exploitation. L'effectif comporte 28 agents permanents, sous contrat à durée indéterminée ; il est porté avec les saisonniers à 108 agents (données de l'hiver 2023) et à 62 à l'été (données de 2022). Le montant des « autres achats et charges externes » est fortement corrélé au niveau de l'enneigement naturel.

Les charges d'électricité, en baisse de 2018/2019 à 2020/2021 - année de la crise sanitaire - ont fortement augmenté en 2021/2022 pour atteindre 363 k€ - dont 151 k€ pour les enneigeurs -, soit une hausse de 52 % par rapport à 2015-2016. En 2022, l'enneigement artificiel par les usines à neige a représenté le premier poste des dépenses d'électricité (43 %), devançant les remontées mécaniques (36 %) ; il ne pesait pas pour plus d'un tiers en moyenne, les années précédentes, dans la facture d'électricité.

Les dépenses d'eau sont marginales au regard du volume d'eau prélevé dans la Dordogne pour la production de neige, soit quelque 140 000 m3 lors de la saison 2022-2023. La SAEM s'acquitte à ce titre d'une redevance auprès de l'Agence de l'eau, d'un modeste montant de l'ordre de 1 000 € par an en moyenne.

Tableau n° 13 : Charges d'exploitation de 2015/2016 à 2021/2022 (en k€)

En k€	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	Évolution 2015-16/ 2021-22
Achats de marchandises	8	1	3	3	7	3	1	- 93 %
Variation de stock de marchandises	1	4	2	2	- 2	1	2	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	81	60	71	77	83	31	69	- 15 %
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	- 5	1	8	- 8	- 39	- 2	38	
Autres achats et charges externes :	1 316	1 034	1 713	1 394	1 013	797	1 288	- 2 %
dont eau	4	1	3	3	2	3	3	- 36 %
dont électricité	239	160	193	178	153	133	363	52 %
dont carburant, antigel	43	36	65	56	31	70	16	- 62 %
dont entretien, réparations, maintenance	338	260	239	442	221	214	224	- 34 %
dont transport navettes	97	79	108	93	32	-	88	- 9 %
Impôts et taxes	84	101	109	114	88	41	65	- 22 %
Charges de personnel	2 057	1 919	2 108	2 218	1 909	848	2 527	23 %
Dotations aux amortissements	683	699	655	673	741	475	595	- 13 %
Dotations aux provisions	88	98	45	26	49	257	183	107 %
Autres charges	366	338	241	210	187	182	215	- 41 %
dont redevance DSP	364	336	237	208	163	150	181	- 50 %
Total charges d'exploitation	**4 679**	**4 254**	**4 954**	**4 710**	**4 037**	**2 634**	**4 983**	**6 %**

Source : comptes sociaux, retraitement CRC

Tableau n° 14 : Répartition des dépenses d'électricité pour la période 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Production de neige de culture	33 %	28 %	32 %	35 %	43 %
Remontées mécaniques	44 %	47 %	46 %	42 %	36 %
Autres	23 %	24 %	22 %	23 %	22 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : SAEM, retraitement CRC

3.2.3 Les investissements

En application des clauses du contrat de délégation de service public, le délégataire supporte seul le financement de l'ensemble des dépenses d'investissement relatives à la station. De 2016 à 2022, la SAEM a réalisé un montant total de 3,5 M€ de dépenses d'équipement ; elle a pu en présenter le détail à hauteur de seulement 2,5 M€, dont il ressort que 52 % ont trait aux activités de diversification hors neige, 32 % bénéficient au ski et 16 % relèvent de divers titre et objet.[15]

Tableau n° 15 : Dépenses d'équipement, SAEM, en k€, 2016-2022

En k€	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	Total
Dépenses	195	181	439	1 058	227	1 442	3 543

Source : comptes sociaux de la SAEM

En décembre 2017, la société exploitante des remontées mécaniques a acheté dans l'urgence 25 trottinettes de descente (fatscoot), d'un coût total de près de 29 k€, pour faire face au manque d'enneigement en proposant d'autres activités alternatives aux skieurs. Par la suite, les principaux équipements à vocation touristique réalisés ont concerné, de 2019 à 2021 : le programme de la tyrolienne à virages (dépense totale de 490 k€, dont 217 k€ pour les chalets d'accueil et d'arrivée et 274 k€ pour la tyrolienne proprement dite) ; l'achat en 2020, d'une dameuse (195 k€) ; la création en 2021 de la piste de « tubing » (175 k€) et de la tour infernale (141 k€) ; et en 2022, le rachat de l'espace « Mont-Dore aventures » (260 k€). Alors que les investissements réalisés par la SAEM concernaient jusqu'alors surtout les activités liées à la neige, la tendance s'est inversée depuis 2018 avec un effort d'équipement visant plutôt à la création de nouvelles activités de diversification.

Les subventions perçues (684 k€) ont assuré 28 % du financement des investissements réalisés ; elles proviennent pour l'essentiel de l'Union européenne, au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et plus marginalement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

[15] Annexe 1.

Tableau n° 16 : Montant des soutiens publics - 2017-2022 (en €)

En €	Equipement	Subventions FEADER	Subventions région Auvergne-Rhône-Alpes	Total subventions
2018-2019	Tyrolienne à virages	273 953	50 000	323 953
2019-2020	Barrières à neige	11 983		11 983
	Dameuse	196 898	28 940	225 838
	Couverture tapis roulant Aladin	73 677	10 060	83 737
	Signalétique station	38 567		38 567
Total 2017-2022		**595 077**	**89 000**	**684 077**

Source : SAEM

A ces dépenses directes d'équipement, exposées par la société, il faut ajouter le montant de la redevance supportée par la société au titre du remboursement des annuités d'emprunts (1,1 M€), contractés originellement par la commune et l'intercommunalité en financement, au titre des biens mis à disposition de la SAEM, à savoir la retenue collinaire, les téléskis Ferrand Nord et Ferrand Sud, la billetterie et le télésiège de la Dore.

3.2.4 Les données de bilan

De la saison 2015/2016 à la saison 2017/2018, les capitaux propres[16] de la SAEM des remontées mécaniques sont devenus négatifs, représentant moins de la moitié du capital social et traduisant la fragilité patrimoniale de la société, en conséquence notamment d'une succession d'exercices déficitaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, l'assemblée générale s'est réunie le 11 janvier 2017 pour décider s'il y avait lieu de procéder à la dissolution de la société. Elle n'a pas dissous la société, décidant de reconstituer les capitaux propres au moyen d'une augmentation de capital social, ainsi porté de 202 500 € à 702 510 € en 2018 avec appel d'une contribution de 397 000 € de l'actionnaire principal, la commune du Mont-Dore. Les capitaux propres, toujours négatifs, sont demeurés inférieurs au seuil légal de la moitié du capital social lors des saisons de 2019/2020 et de 2020/2021, avant de retrouver un niveau satisfaisant en fin de période du fait des soutiens publics consentis et en conséquence du retour de résultats excédentaires dégagés au terme d'une bonne saison hivernale 2021/2022.

Au 30 avril 2022, la dette de la SAEM s'établit à 4,7 M€, soit un niveau proche de la moyenne observée sur l'ensemble de la période. L'endettement auprès des banques a diminué de 36 % ; la société a en outre bénéficié en 2020 d'un prêt garanti par l'État[17] d'un montant de 700 k€.

[16] Article R123-191 du code de commerce. Les capitaux propres correspondent à la somme algébrique des apports, des écarts de réévaluation, des bénéfices autres que ceux pour lesquels une décision de distribution est intervenue, des pertes, des subventions d'investissement et des provisions réglementées.

[17] Dispositif de garantie de l'Etat pour des prêts accordés par les banques afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise du coronavirus.

Tableau n° 17 : Données du bilan de la SAEM de 2015-2016 à 2021-2022

En €	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Capitaux propres	- 114 468	- 487 734	- 24 902	443 614	- 1 375 158	- 199 210	690 898
Capital social	202 500	202 500	202 500	702 510	702 510	702 510	702 510
Emprunts et dettes	5 148 015	4 535 658	4 443 169	3 968 782	5 144 553	4 830 129	4 666 944
Dont emprunts bancaires	4 091 722	3 546 293	3 243 764	2 929 115	2 640 694	3 222 960	2 631 322
Dont concours bancaires					566 611	61 797	
Capacité d'autofinancement	NC	NC	770 870	575 030	-1 073 122	1 863 197	1 522 137

Source : SAEM

3.2.5 Un équilibre économique fragile, souvent déficitaire

Sur les sept dernières saisons d'exploitation, la SAEM en a connu quatre déficitaires, en 2015/2016, 2016/2017, 2018/2019 et 2019/2020. En 2021/2022, le résultat est redevenu bénéficiaire (890 k€). A l'automne 2017, sa situation financière étant très dégradée du fait du manque d'enneigement durant deux saisons hivernales consécutives, la société a été contrainte de mettre en œuvre une procédure de conciliation et d'établir un plan de recapitalisation.

En 2020, à la suite d'une saison 2019/2020 caractérisée par un fort déficit enneigement, la société exploitante a de nouveau eu recours à une procédure de conciliation auprès de ses principaux créanciers, banques et commune du Mont-Dore, avant d'être placée en redressement judiciaire le 2 mars 2020, à la veille de la déclaration d'état d'urgence sanitaire. Dans ce cadre la SAEM a bénéficié de diverses mesures de soutien : un moratoire de six mois pour le remboursement d'emprunts ; une subvention d'Etat (2,256 M€, dont 2 M€ au titre du soutien au secteur des remontées mécaniques) ; un prêt garanti d'Etat (700 k€) ; le report d'un an du règlement des dettes dues à la commune ; une indemnité d'assurance pour perte d'exploitation, au titre de la saison 2019/2020 (321 k€) ; une aide de la région relevant des « mesures exceptionnelles aux stations de ski », pour cause de forte perte de chiffre d'affaires (425 k€) ; une exonération de charges sociales (120 k€) ; une prolongation, enfin, de 3 ans de la durée de la délégation de service public.

Les données provisoires de la saison des 2022/2023 font ressortir un chiffre d'affaires de 6,6 M€, en progression, du fait de la hausse des recettes retirées des forfaits de ski (+ 154 k€) conjugué à la croissance de l'activité du téléphérique, l'hiver (+ 274 k€) et plus encore l'été (+ 403 k€), ainsi qu'à la première année complète d'activité du parc Mont-Dore aventures (+ 349 k€).

La société exploitante ne dispose pas de comptabilité analytique permettant de suivre la rentabilité par activité, soumise selon elle, à une forte variabilité en fonction des conditions météorologiques, des effectifs mobilisés, ou encore du niveau de fréquentation. Le caractère réputé rentable de la tyrolienne et du parc Mont-Dore reste donc à confirmer. En tout état de cause, à ce jour, les activités autres que le ski ne permettent pas encore d'équilibrer l'exploitation de la SAEM.

Tableau n° 18 : La rentabilité, 2015/2016 à 2021/2022, en k€

En k€	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Chiffre d'affaires	4 310	3 859	5 184	4 683	1 876	1 132	5 423
Excédent brut d'exploitation	404	435	930	672	- 1 310	1 486	1 288
EBE/Chiffre d'affaires	9 %	11 %	18 %	14 %	- 70 %	131 %	24 %
Résultat d'exploitation	- 247	- 171	735	35	- 1 743	809	605
Résultat financier	167	-153	-135	- 118	-104	- 84	- 91
Résultat exceptionnel	- 1	- 49	- 137	52	1	478	374
Résultat de l'exercice	- 412	- 373	463	- 31	- 1 846	1 203	890
Résultat net cumulé		- 786	- 323	- 354	- 2 200	- 997	- 107

Source : comptes sociaux de la SAEM

3.2.6 Les perspectives

Le contrat de DSP conclu entre la commune et la SAEM arrive à échéance en 2026. Le prochain contrat devra nécessairement interroger, si ce n'est acter la fin du modèle économique du « tout ski » dont la rentabilité est instable, voire compromise. Les solutions alternatives devront également intégrer les contraintes de reconfiguration du domaine skiable et envisager sa fermeture à terme, sans évincer la question des coûts de démontage ou du prix de déploiement des nouvelles activités développées en substitution du ski. La collectivité devra aussi tirer toutes les conséquences du repositionnement d'activité, en termes de choix et modalités de gestion.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Malgré les résultats bénéficiaires enregistrés sur la période récente, par l'effet notamment du soutien public apporté dans le cadre de la crise sanitaire, la rentabilité de la SAEM des remontées mécaniques du Mont-Dore n'est plus assurée, après quatre saisons d'exploitation déficitaire sur les sept exercices d'analyse.

Face à la baisse tendancielle de l'enneigement, les investissements réalisés depuis une quinzaine d'années pour soutenir et développer le ski de piste n'ont pas permis de préserver la viabilité de l'activité.

En réaction à cette dégradation des facteurs climatiques, la SAEM a su adopter une stratégie de réduction de sa dépendance au ski de piste. En 2018, elle a ainsi renoncé à son projet - d'envergure et coûteux - de développement du ski et d'intensification de l'enneigement artificiel. Elle a diversifié les activités hors neige, dont le poids a doublé depuis huit saisons pour atteindre 32 % du chiffre d'affaire en 2023 grâce, notamment au développement de la fréquentation estivale du téléphérique. Ces revenus diversifiés ne permettent pas encore toutefois, de remplacer ceux retirés du ski et de garantir la rentabilité de l'exploitation.

La chambre recommande à la commune de construire un nouveau modèle touristique à moyen terme, prenant en compte les effets désormais récurrents et allant croissant du réchauffement climatique, et qui sont soutenable financièrement, réflexion à laquelle la commune a indiqué s'être attelée.

4 LE SKI DE PISTE

4.1 Le domaine skiable et les remontées mécaniques

La station de ski connait une baisse tendancielle du nombre de jours d'ouverture, avec 74 jours seulement durant l'hiver 2023, en-deçà des données des sept dernières saisons (hors crise sanitaire).

Depuis 2017, la station dispose 14 remontées mécaniques[18], au nombre de 19 au début des années 2000. Antérieurement, elle avait réduit le nombre de téléskis, augmenté celui des télésièges, créé un tapis pour débutants, puis cessé l'exploitation en 2012 du premier téléphérique historique construit en 1936, seul celui construit en 1960 fonctionnant encore. L'âge moyen des remontées mécaniques dans la moyenne, mais supérieur à la médiane (23 ans) des stations des Alpes.

Pour autant, malgré ce retrait tendanciel des capacités d'accueil des remontées mécaniques, la chambre relève que les prévisions d'exploitation sur la saison 2027/2028 attestent toujours d'une prévalence de l'activité de ski, entretenant l'illusion de la solution du « tout ski ».

Tableau n° 19 : Données relatives au domaine skiable

	Saison									
Indicateurs	**2002/ 2003**	**2007/ 2008**	**2012/ 2013**	**2017/ 2018**	**2018/ 2019**	**2019/ 2020**	**2020/ 2021**	**2021/ 2022**	**2022/ 2023**	**2027/2028 (prévision)**
Nombre de jours d'ouverture saison hiver	127	128	115	110	107	81	0	104	74	110
Tarif forfait ski adulte 7J	NC	NC	166,4	202,3	195	224,5	224,5	224,4	236,7	283,2
Tarif forfait ski enfant 7J	NC	NC	116,3	141,6	170,7	156,6	156,6	159,3	168,1	201,7
Nombre de passages aux remontées mécaniques (en milliers))	NC	1 812	1 946	1 661	1 568	509	0	1 597	1 293	1 850
Nombre de journées skieurs	99 547	175 894	224 510	213 879	185 972	63 176	0	171 412	146 789	200 000
Nombre de remontées mécaniques totales	19	15	15	14	14	14	14	14	14	16
Nombre de téléphériques	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de télésièges	2	3	4	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de téléskis	15	10	9	9	9	9	9	9	9	10
Nombre de tapis	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2

Source : SAEM

[18] Et quatre dameuses, acquises en 2009, 2012, 2014, et 2020.

4.2 La fréquentation

La station de ski du Mont-Dore est fréquentée par une clientèle essentiellement familiale, composée à 80 % de débutants. Depuis neuf saisons, elle connait une baisse tendancielle du nombre de journée-skieurs, de 228 000 à quelques 147 000 en 2022, année de plus basse fréquentation, (hors crise sanitaire).

Historiquement, la fréquentation est la plus élevée durant les vacances d'hiver, qui ont enregistré de 39 % à 65 % des journées skieurs lors des six dernières saisons (hors crise sanitaire), puis en janvier (14 % à 32 %), puis en période d'inter-vacances de mars et de Noël. A noter que la station a été fermée durant les vacances de Noël 2022, en raison de l'absence de neige.

Tableau n° 20 : Nombre de journées-skieurs (2014/2015-2022/2023)

	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
Avant-saison	8072	7767	6803	14 112	7341	8561	covid	11 141	8020
Vacances de Noël	24 121	9 701	852	23 738	8 732	9 707		24 946	5196
Inter-vacances janvier	32 234	37 618	30 885	37 654	32 460	16 430		32 281	23516
Vacances d'hiver	131 223	104 010	99 016	111 756	118 051	21 496		92 622	105369
Inter-vacances mars	29 575	34 994	18 389	26 619	19 388	6 982		10 422	4688
Vacances de printemps	2 811	0	2 930	*0*	*0*	*0*		*0*	0
Total	228 036	194 090	158 875	213 879	185 972	63 176	0	171 412	146 789

Source : SAEM

4.3 Les forfaits de ski

De 2016/2017 à 2022/2023, les forfaits de ski les plus vendus - en part de chiffre d'affaires - sont les forfaits d'une durée de 4 heures et d'un jour. La part des ventes assurées par les forfaits de 4 heures est en baisse, celle d'une durée de 2 heures et de 2 jours en hausse, et celle des autres forfaits stable. Les pratiques de ski évoluent, avec le recul de la clientèle d'usagers skiant une semaine complète sans interruption. Désormais en effet une majorité de clients skient quelques heures chaque jour, en fonction notamment de la météo et des diverses activités de loisirs proposées.

Sur la saison 2022/2023, le nombre total des différents forfaits vendus a approché le niveau de 95 000 titres.

Tableau n° 21 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de forfaits vendus, 2016/2017 à 2022/2023

Forfait	2016/17	2017/18	2018/19	2021/22	2022/2023
2 heures	6 %	15 %	14 %	13 %	14 %
4heures	37 %	27 %	23 %	22 %	22 %
1jour	25 %	23 %	20 %	32 %	23 %
2jours	8 %	9 %	8 %	10 %	12 %
6 jours	12 %	12 %	15 %	9 %	12 %
Sous-Total	88 %	86 %	80 %	86 %	83 %
Autres	12 %	14 %	20 %	14 %	17 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : commune, SAEM

Pour cette même saison 2022/2023, les tarifs des principaux types de forfaits - communs aux deux stations du Mont-Dore et de Super-Besse – s'établissent pour un adulte et un enfant à respectivement 38 € et 27 € à la journée, à 32,2 € et 22,8 € pour 4 heures, à 206 € et 146,2 € pour 6 jours.

La baisse de fréquentation de la station (- 24 %) enregistrée entre les saisons 2015/2016 à 2022/2023 a été contrebalancée par une augmentation marquée des tarifs des forfaits (+ 48 %), qui a permis de soutenir le chiffre d'affaires, en progression de 12 % sur la période.

Tableau n° 22 : Nombre de journées skieurs et chiffre d'affaires (2015/2016 - 2022/2023)

En €	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/2023
Nombre de Journées-skieurs	194 090	158 875	213 879	185 972	63 176	Sans objet	171 412	146 789
Chiffre d'affaires Ski	3 234 549	2 706 164	4 023 132	3 418 818	728 699		3 475 246	3 629 542
CA/Journée skieurs	17	17	19	18	12		20	25

Source : commune, SAEM

4.4 L'enneigement artificiel

4.4.1 La stratégie opérationnelle

La station de ski du Mont-Dore n'a pas mis en œuvre de stratégie pour garantir l'enneigement, en particulier pour les vacances de Noël de fin décembre, à l'inverse de l'option retenue par la station voisine de Super-Besse. Mont-Dore a ainsi été fermée durant les vacances de Noël 2022, en l'absence de neige naturelle. Les responsables de la station ont accepté la fermeture, renonçant à recourir à d'autres techniques d'enneigement artificiel. Cette stratégie d'intensification « contenue » de la production de neige repose sur une usine à neige et un réseau d'enneigeurs, visant à garantir l'enneigement lors des vacances de février qui représentent de 40 % à 65 % des recettes retirées du ski sur les six dernières saisons.

En 2023, une proportion de 51 % de la surface du domaine skiable est équipée d'enneigeurs. Le nombre de ces équipements a augmenté, sur la période sous revue, de seulement 5 %, pour atteindre un parc de 147 enneigeurs. La station ne s'est pas dotée d'unités de production de neige en continu, contrairement à celle de Super-Besse.

Tableau n° 23 : La couverture du domaine skiable par la production de neige (2016-2022)

Indicateur	*Depuis 2016/2017*						
Nombre de pistes	31						
dont nombre de pistes équipées	12						
Proportion de pistes avec neige de culture (%)	39 %						
Surface de pistes (ha)	24,6						
dont surface de pistes équipées d'enneigeurs (ha)	12,6						
Proportion de surface de pistes couvertes par neige de culture (%)	51 %						
Longueur de pistes (km)	33						
dont longueur de piste couverte par neige de culture (km)	11						
Proportion du linéaire de pistes couvert en neige de culture (%)	50 %						
	2016/17	**2017/18**	**2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**	**2022/2023**
Nombre d'enneigeurs	140	144	144	144	143	146	147

Source : commune, SAEM

4.4.2 L'usine à neige et la retenue d'eau

Depuis 2006, la station dispose d'une usine à neige, qui alimente un réseau d'enneigeurs en eau sous pression et en air sous pression, grâce à une série de pompes (6) et de compresseurs à air (4). Cette usine à neige est approvisionnée de manière gravitaire par un plan d'eau, d'une capacité de 12 000 m3, lui-même alimenté par un prélèvement sur la rivière Dordogne.

Une autorisation d'exploiter une installation d'enneigement artificiel, avec création d'une réserve d'eau, et de prélever de l'eau dans la rivière Dordogne a été délivrée puis reconduite par arrêté préfectoral en date du 25 août 2005[19], du 14 décembre 2010 et du 20 décembre 2010.

L'arrêté du 14 décembre 2010 fixe les caractéristiques du plan d'eau, le mode de gestion et de surveillance, le débit maximal dérivable autorisé (500 l/s de novembre à mars), le suivi de l'exploitation de la retenue. Il prévoit en particulier la réalisation d'un bilan annuel du fonctionnement de l'ouvrage, au plus tard le 30 juin et devant présenter les volumes mensuels prélevés, le relevé annuel du compteur volumétrique et les débits correspondants, les opérations d'entretiens réalisées, les incidents de fonctionnement intervenues.

L'arrêté du 20 décembre 2010 précise en outre que « toutes les dispositions doivent être prises pour limiter la consommation d'eau », et fixe un débit maximal de novembre à mars de 600 m3/heure ou 14 400 m3/jour dans le souci de ne pas assécher le débit de la rivière. La retenue n'est jamais totalement vidée, afin d'éviter les remontées d'air et de sable dans les canalisations.

Le contrôle a révélé que la SAEM ne produit pas de bilan annuel du fonctionnement du plan d'eau, et qu'elle n'a pas mis en œuvre de dispositif de mesure en continu des débits de prélèvement dans la Dordogne. Elle respecte néanmoins le seuil réglementaire de débit maximal, suit les débits de pompage, et vérifie annuellement l'étanchéité du plan d'eau.

Selon la société, sur un total de 74 jours d'ouverture de la station de ski durant la saison 2022-2023, l'usine à neige a fonctionné de manière continue sur une période de 2 à 3 semaines, en sorte de garantir une hauteur de neige minimale de l'ordre de 80 cm en moyenne à l'approche des vacances de février, l'usine étant ensuite mise à l'arrêt une fois atteint le niveau de neige voulu.

Durant les six derniers hivers, de 2016 à 2022, la production de neige s'est fortement intensifiée pour contrebalancer les effets du changement climatique et répondre à la baisse d'enneigement. En conséquence, tant le volume de neige produit que les consommations d'eau et d'énergie induites ont été multipliés par 2,2 en six ans : le volume de neige produit est passé de 107 000 m3 à 238 000 m3 ; la consommation d'eau de 63 000 m3 à 140 000 m3, soit l'équivalent de 56 piscines olympiques ; la consommation énergétique de 291 000 kwh à 674 344 kwh. Dans le même temps, la consommation énergétique par m3 de neige produite a d'abord progressé en début de période, puis s'est tassée en 2022 pour reculer à 2,83 kwh/m3. De 2018 à 2022, le prix du kwh est passé de 0,14 €/kwh à 0,22 €/kwh, soit une hausse de 57 %. Les gains unitaires de consommation ont ainsi été gommés par le renchérissement du coût de l'énergie.

[19] Le plan d'eau du Mont-Dore, a fait l'objet d'une étude hydrologique en décembre 2000, par le laboratoire régional de l'Équipement de Clermont-Ferrand.

Tableau n° 24 : Données relatives à la production de neige

	2016 /2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021 /2022	2022/ 2023	Évolution 2016/2022
Volume de neige produit (m3)	106 840	201 227	135 735	126 419	54 774	220 128	238 000	123 %
Volume d'eau disponible dans la retenue (m3)	12 000							
Consommation d'eau pour la neige de culture (m3)	62 847	118 369	79 844	74 364	32 220	129 487	140 000	123 %
Consommation énergétique pour la production de neige (kWh)	290 825	511 008	354 580	390 204	173 720	687 514	674 344	132 %
Consommation énergétique par m3 de neige produite (kWh/ m3)	2,72	2,54	2,61	3,09	3,17	3,12	2,83	4%

Source : commune, SAEM

Graphique n° 4 : **Évolution de la consommation d'eau pour la neige de culture, en m3, sur la période 2006/2007 à 2022/2023**

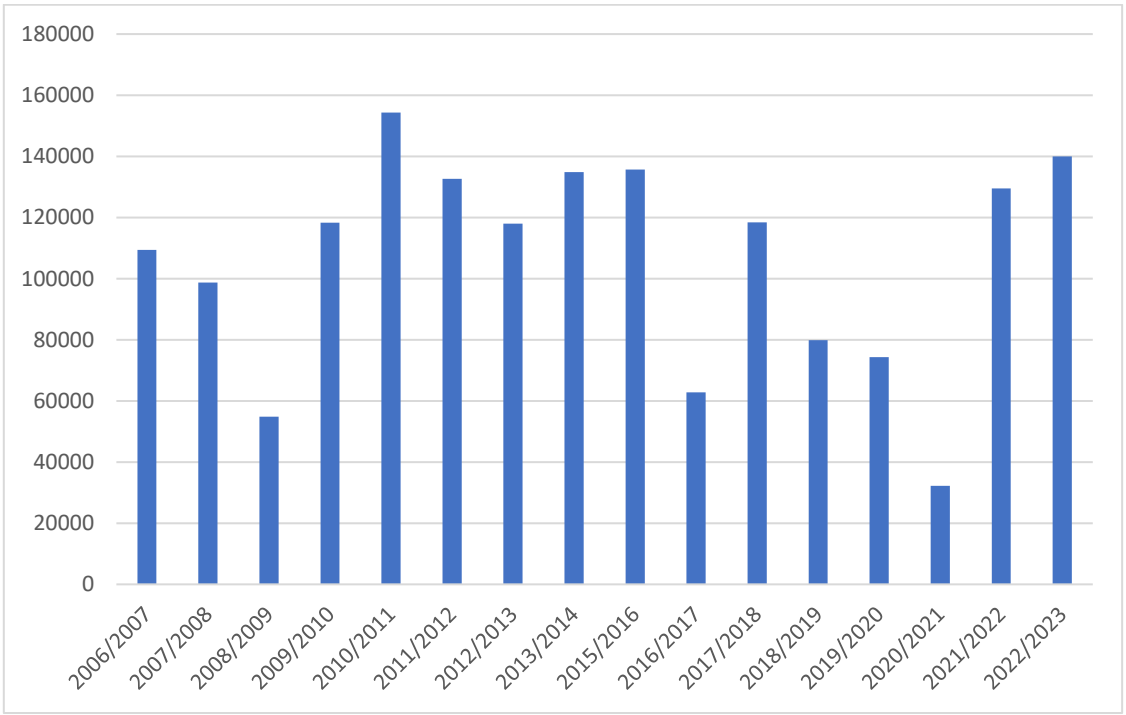

Source : commune, SAEM

Le directeur d'exploitation de la station a expliqué le niveau des consommations d'eau par un fort vent d'Ouest, de caractère fréquent sinon dominant, et l'exposition plus sensible au vent du bas de station, peu boisé.

Le modèle économique de la station de ski du Mont-Dore repose sur le recours plus important à l'enneigement artificiel, induisant une consommation en énergie et eau soutenue. Le mouvement observé sur la période récente d'augmentation de la consommation, conjuguée depuis 2022 à un renchérissement important des tarifs, en compromet la pérennité à court terme, outre qu'il n'est pas compatible avec les orientations gouvernementales visant à abaisser de 10 % la consommation énergétique nationale d'ici 2024.

4.4.3 Les risque du prélèvement sur la ressource en eau

4.4.3.1 Les orientations du département du Puy-de-Dôme

En janvier 2021, le département du Puy-de-Dôme a publié un « Master Plan pour un département en transition – ensemble, agir aujourd'hui pour demain », retenant six objectifs thématiques, au nombre desquels dont celui de « protéger et partager l'eau, bien commun ».

Le plan départemental relève que l'évolution du climat fait peser sur le territoire des contraintes d'accès à la ressource, pour les populations aussi bien que les activités économiques. L'eau sous forme solide, à l'état de neige, assure au printemps une recharge des nappes peu profondes provenant des ressources volcaniques ; elle constitue aussi un support d'activité économique dont le secteur du Sancy reste très dépendant. Le changement climatique fait ainsi peser sur le territoire des incertitudes qu'il convient d'anticiper. Selon le Master plan, la mutation des stations de moyenne montagne, déjà engagée, doit donc être accompagnée et maîtrisée. Dans cette logique, la poursuite de la politique d'investissement visant à la production de neige, y compris les équipements de dernière génération permettant de produire de la neige à température positive, ne s'inscrit pas dans un cercle vertueux et durable.

Le plan départemental fixe pour objectif d'économiser l'eau et d'adapter les financements, en vue de favoriser la mutation des stations de moyenne montagne.

4.4.3.2 Les constats de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Dordogne Amont (SAGE), au vu de l'état des lieux dressé le 28 juin 2016 et de la stratégie arrêtée le 29 novembre 2019, ne porte pas d'attention particulière aux stations de ski (Mont-Dore, Chastreix, Lioran) et aux questions de leur enneigement artificiel. Dans l'attente de l'installation et de la tenue de la nouvelle commission locale de l'eau, renouvelée le 8 février 2022, plusieurs documents sont en cours d'élaboration et de révision, au nombre desquels un état des lieux (état initial, diagnostic global, étude des tendances et scénarii), une stratégie globale, ainsi qu'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

4.4.3.3 Les orientations établies par l'État

Plusieurs études récentes (*cf.* encadré n° 2) confirment que l'eau est une ressource en diminution, conséquence notamment du changement climatique, et que l'enneigement artificiel est un facteur de pression sur cette ressource. En juillet 2019, la seconde phase des assises de l'eau, consacrée à l'adaptation au changement climatique, avait conduit le gouvernement à fixer deux objectifs globaux de réduction des prélèvements d'eau, soit - 10 % à l'horizon 2024 et - 25 % à l'horizon 2034.

Présenté le 30 mars 2023, le plan d'action national « pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » comporte 53 mesures visant à organiser la sobriété des usagers de l'eau pour tous les acteurs, et en particulier à économiser l'eau avec « un objectif de – 10 % d'eau prélevée d'ici 2030 »[20].

Dans ces conditions, la forte augmentation de la consommation en eau pour la production de neige depuis sept ans n'apparaît pas compatible avec les objectifs d'économie d'eau national et départemental récemment définis.

A l'équilibre économique fragile de la station de ski, s'ajoute ainsi une hypothèque supplémentaire quant à la pression sur la ressource en eau qui apparaît peu soutenable, au regard des enjeux du développement durable et du changement climatique. La rentabilité de ce modèle de station repose essentiellement sur un facteur de production quasiment gratuit, l'eau : l'eau prélevée dans la rivière Dordogne est en effet facturée pour un montant très modique à l'exploitant. Ce modèle économique fonctionne, pour partie, sur l'absence de « signal prix » attaché à l'eau, facteur qui traduit ordinairement le degré de rareté d'une ressource recherchée, en contradiction donc avec le constat d'une ressource en eau qui devient de plus en plus rare.

Encadré n° 2 : ***Bilans et stratégie nationale relatifs à la ressource en eau***

Le rapport « Changement climatique, eau, agriculture. Quelles trajectoires d'ici 2050 ? »[21], de juillet 2020, dresse les impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du changement climatique (à partir de modèles hydrologiques), qui convergent vers le diagnostic d'une diminution de la ressource disponible : une baisse des débits moyens annuels des rivières, comprise entre - 10 % et - 40 % ; une réduction des débits d'étiage ; une réduction significative du manteau neigeux et de la durée d'enneigement, modifiant la dynamique du stock de neige avec des répercussions en aval ; des évolutions incertaines des débits hivernaux ; une baisse du niveau moyen des nappes, liée à de moindres recharges (à l'exception des nappes captives) ; une élévation de la moyenne annuelle des températures de l'eau de 1,6 °C sur le territoire français.

Le rapport « Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse de 2022 »[22], rendu en mars 2023, caractérise la sécheresse de 2022 par la conjonction de plusieurs facteurs sur le temps long et par son extension à la quasi-totalité du territoire national : un déficit pluviométrique qui se prolonge en période hivernale ; des températures caniculaires records ;

[20] https://www.ecologie.gouv.fr/plan-action-gestion-resiliente-et-concertee-eau

[21] Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

[22] Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), Inspection générale de l'administration, CGAAER.

une sécheresse majeure des sols ; des nappes en étiage sévère. Les impacts de la sécheresse ont également affecté fortement les rivières, les zones humides et la biodiversité, avec le recensement de quelque 1 261 cours d'eau totalement asséchés au 1er août 2022.

Ce rapport conclut à la nécessité de plans de sobriété pour tous les usages, en sorte de réduire la vulnérabilité de la France aux sécheresses : « *seul un effort de réduction des consommations d'eau dans la durée permettra de sécuriser la satisfaction des besoins de chaque filière, sans mettre en danger le grand cycle de l'eau et donc la capacité de la ressource à se renouveler* ». Il note aussi que *« la seconde phase des assises de l'eau, consacrée à l'adaptation au changement climatique, avait conduit le gouvernement, en juillet 2019, à fixer deux objectifs globaux de réduction des prélèvements d'eau : - 10 % d'ici 2024 et – 25 % d'ici 2034. Ces objectifs semblent peu connus des acteurs que la mission a rencontrés, et n'ont fait l'objet à ce jour d'aucune déclinaison territoriale ou sectorielle ».*

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La station de ski du Mont-Dore a tenté de sécuriser l'activité de ski de piste, par la mise en œuvre d'une stratégie d'intensification de l'enneigement artificiel depuis 2006, en palliatif de la baisse tendancielle de l'enneigement. Ainsi, près de la moitié du domaine skiable se trouve désormais couverte par la production de neige de culture.

La récurrence récente de plusieurs saisons à faible enneigement a incité à poursuivre le recours à la neige de culture avec un doublement du volume de neige produite et de la consommation d'eau depuis sept ans. Malgré le recours à la production de neige, la station reste exposée aux hivers de faible niveau d'enneigement naturel, notamment lors des vacances de Noël, qui au Mont-Dore font peser un risque d'exploitation tout en exerçant une pression sur la ressource en eau, qu'il s'agit pourtant de préserver selon les objectifs nationaux d'économie d'ores et déjà actés

5 LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS HORS NEIGE

5.1 Une activité touristique historiquement diversifiée

L'ancienneté du tourisme thermal, du printemps à l'automne, et des activités de loisirs estivales procurent un avantage à la ville du Mont-Dore, de facto moins exposée que d'autres aux effets du changement climatique. Les thermes sont à l'origine du développement de plusieurs activités, telles que l'exploitation de casinos, du funiculaire du Capucin, du cinéma et du téléphérique. Ces activités non liées au ski se sont encore diversifiées et déployées dans les années 1980 avec la création d'un bowling, d'une patinoire, d'une luge d'été, d'un club hippique, de circuits de randonnées pédestres et de vélo tout terrain (VTT). La plupart sont praticables toute l'année, à l'exception de la luge d'été et du funiculaire fermés en hiver.

La commune accueille également une quinzaine d'évènements culturels et sportifs[23], souvent accessibles gratuitement, rassemblant une fréquentation de quelque 9 000 participants et 12 500 spectateurs : les plus renommés sont le « Sancy snow jazz » au printemps, et le « Trail estival du Sancy » en septembre.

Mais les activités animées et gérées par la SAEM ne donnent pas lieu à un suivi individualisé au sein d'une comptabilité analytique, il est impossible d'en connaître les coûts et chiffres d'affaires respectifs, pour en apprécier les niveaux de rentabilité.

Tableau n° 25 : La diversification des activités ludiques et de tourisme depuis 1823

Activité	Date de création	Hiver	Eté	Autres saisons	4 Saisons	Station
Thermes	1823		x	x		
Funiculaire du Capucin	1898		x	x		
Cinéma	1900	x	x	x	x	
Téléphérique	1960 (le précédent en 1936)	x	x	x	x	x
Casino	1967	x	x	x	x	
Randonnées pédestres[24]	1973	x	x	x	x	
Club hippique	1975	x	x	X	x	
Bowling	1980	x	x	x	x	
Patinoire	1980	x	x	x	x	
Luge d'été	1986		x	x		
Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy	2007	x	x	x	x	x
Sancy Park (Parc aventurier)						
Fatscoot (trottinette de descente tout terrain)	2016		x			x
Tyrolienne à virages Juin 2021	Juin 2021	x	x	x	x	x
Piste et tremplin de Tubing			x			x
Tour infernale (saut dans le vide, mur d'escalade, toboggan)			x			x
Quads et karts électriques			x			x
Disc golf			x			x
Mont-Dore Aventures						
Parcours acrobranche	Juin 2021		x	x		
Parcours « explore game»		x	x	x	x	
Parcours « corde game »			x	x		
Trottinettes électriques tout-terrain			x	x		
Via ferrata			x	x		

Source : commune, SAEM, retraitement CRC

[23] Annexe 1.

[24] Sentiers de petite randonnée (PR) (pied, cheval, VTT), GR4 Hauts Plateaux et Monts d'Auvergne, GR30 Tour des Lacs d'Auvergne.

5.2 Le téléphérique

Construit en 1936 et rénové en 1960, le téléphérique du Mont-Dore fonctionne quasiment toute l'année. Il donne accès au haut de la station et au sommet du Puy de Sancy (1 886 m) ainsi qu'à un restaurant d'altitude. Hors saison de ski, il est ouvert de mars à novembre et fonctionne en continu sur la journée, en été. Durant la saison 2022/2023, il a engendré un chiffre d'affaires de plus de 2 M€, pour 1,5 M€ constaté la saison précédente et à peine 1 M€ l'an jusqu'en 2018. Cette hausse du chiffre d'affaires tient au doublement des tarifs[25]intervenu depuis 2017, la fréquentation demeurant proche de 100 000 visiteurs l'an excepté le pic d'activité observé en 2020 durant la crise sanitaire. Engendrant un chiffre d'affaires de cinq fois supérieur à celui du parc de Mont-Dore aventures, c'est l'équipement de la station qui assure la part la plus importante des recettes relevant de la diversification d'activités. L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé en été (68 %), puis en hiver (14 %), à l'automne (10 %) et enfin au printemps (8 %).

Tableau n° 26 : Fréquentation annuelle des activités, 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Téléphérique	97 183	100 141	106 878	119 334	99 440	99 272
Trottinette	1 393	1 386	1 186	1 676	2 335	1 931
Tyrolienne					4 026	6 567
Mont-Dore Aventures					9 398	12 096
Total	98 576	101 527	108 064	121 010	115 199	119 866

Source : SAEM

Quant aux autres activités ludiques et de tourisme développés sur le territoire communal, mais non gérées par la SAEM (à savoir le bowling, la patinoire, la luge d'été et le club hippique), elles ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 631 k€ en 2022.

5.3 De nouvelles activités offertes, plus diversifiées, pour répondre au changement climatique

5.3.1 Le parc Sancy

Le parc Sancy, espace ludique situé en bas de station, propose de multiples activités : tyrolienne à virages ; trottinette de descente tout terrain ; descente en bouées pneumatique

[25] Aller-retour pour une personne adulte : 9,70 € (2017), 19,60 € (2023).

(tubing) ; tour infernale ; quads et karts électriques pour enfants ; disc golf. Si l'objectif affiché est de proposer des activités « toute l'année/en toute saison », il apparait que de fait la plupart fonctionnent essentiellement en été, secondairement au printemps ou en automne, et marginalement en hiver.

L'activité de trottinette a débuté en décembre 2016 dans un contexte d'urgence, en sorte de proposer des activités aux touristes désoeuvrés, faute d'enneigement durant les vacances de Noël. Depuis lors, elle fonctionne uniquement l'été. Les autres activités ont débuté à l'été 2021. Ainsi, la tyrolienne à virages, installée dès juillet 2019 mais ouverte seulement en juillet 2021 du fait d'un contentieux avec le constructeur, a connu une hausse de fréquentation marquée à l'été 2022.

Les tarifs d'accès aux diverses activités s'échelonnent de 2,5 € pour le tubing, le plus modique, à quelque 22 € pour la tyrolienne, la plus onéreuse.

Tableau n° 27 : Répartition du chiffre d'affaires des activités, saison 2022/2023

	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Tyrolienne	2 %	15 %	74 %	9 %
Trottinette	3 %	0 %	88 %	9 %
Tubing	5 %	0 %	78 %	16 %
Mont Dore Aventures	16 %	11 %	66 %	7 %

Source : SAEM, retraitement CRC

5.3.2 Le Mont-Dore Aventures

Ce second parc multi-activités fonctionne toute l'année ; seules les activités liées à la neige sont proposées l'hiver (ski de fond, raquettes, luge). En juin 2021, la SAEM a racheté la société Mont-Dore Aventures, étendant ainsi son périmètre d'activités. Ce rachat lui a aussi permis de fidéliser ses salariés saisonniers, en mesure d'exercer une activité professionnelle tout au long de l'année. L'exercice 2022 s'est soldé par une fréquentation en hausse, avec 12 096 entrées enregistrées.

Au total, pour l'année 2022 affichant les données disponibles les plus récentes, les activités de la société d'exploitation des remontées mécaniques, hors période hivernale, ont enregistré une fréquentation de l'ordre de 121 000 entrées payantes, dont une part encore contenue à 17 % incombe aux activités nouvellement offertes.

Différents projets, d'un coût total estimé à 50 k€, étaient en cours d'étude en vue d'une mise en œuvre souhaitée à l'été 2023[26]. Bénéficiant du soutien de la région, avec un taux maximum de subventionnement de 50 %, ils doivent s'inscrire dans un parcours de découverte de la faune et de la flore à l'aide de tablettes tactiles, en collaboration avec la réserve naturelle

[26] La Montagne 17/03/2023.

nationale de Chastreix-Sancy, pour répondre plus particulièrement à la demande de groupes (colonies et centres de vacances ; auberges de jeunesse). Est également prévue l'extension de la tour infernale, par une tyrolienne et deux ponts de singe en bois.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La commune du Mont-Dore, station thermale exploitée depuis le XIXe siècle, jouit de longue date d'une offre touristique diversifiée. Etendue durant les années 1980, l'offre d'activités a été développée, de façon délibérée et spécifique à partir de 2016 pour répondre aux effets du manque d'enneigement, conséquence des changements climatiques à l'œuvre. La diversification privilégie espaces et activités ludiques, fonctionnant principalement l'été et destinés en particulier aux enfants et aux familles. Selon les données de la dernière saison 2022/2023, les activités offertes nouvellement contribuent, certes pour une part encore réduite, au chiffre d'affaires réalisé par la société exploitante des remontées mécaniques.

ANNEXES

Annexe n° 1. Situation financière 47

Annexe n° 1.Situation financière

Tableau n° 28 : Situation bilancielle, commune du Mont-Dore

en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette du BP au 31 décembre	7 628	7 613	7 439	6 744	6 744	6 078
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	6,7	6,4	7,3	6,1	5,8	10,8
Fonds de roulement net global	957	225	761	1 275	1 135	233
En nombre de jours de charges courantes	68,0	16,4	54,5	95,2	85,2	15,0
- Besoin en fonds de roulement global	400	218	486	154	83	- 743
=Trésorerie nette	556	7	275	1 121	1 051	976
En nombre de jours de charges courantes	39,6	0,5	19,7	83,7	79,0	63,1

Source : comptes de gestion, retraitement Chambre régionale des comptes

Tableau n° 29 : Taxes foncières, taxe d'habitation, 2017-2022

k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation (TH)	561	579	621	639	466	469
Part résidences secondaires	74,6 %	74,6 %	74,6 %	74,6 %		
TH résidences secondaires	419	432	463	477	466	469
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF PB)	901	913	929	949	1 116	1 185
Allocation compensatrice foncier bâti					93	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	38	38	37	38	38	39
Total TF (après application du coefficient correcteur)	939	951	966	987	1 247	1 224
Part résidences secondaires	74,6 %	74,6 %	74,6 %	74,6 %	74,6 %	74,6 %
TF résidences secondaires	700	709	721	736	930	913
TOTAL TH + TF	**1 501**	**1 531**	**1 588**	**1 627**	**2 179**	**2 161**

Source : DGCL, commune, retraitement Chambre régionale des comptes

Tableau n° 30 : Investissements, SAEM, 2016-2022

En €	Opération	Coût	Total par exercice	Dont neige	Dont diversification	Dont à caractère général
2016	1 motoneige	16 340	46 464	26 836	0	19 628
	Gouttières garage dameuses	4 500				
	Protection gel chéneaux garage dameuses	2 851				
	Radio GPS enneigement	3 145				
	Déplacement réseau d'eau	16 433				
	Caisse tablette + imprimante	3 195				
2017	Honoraires tapis embarquement TSF Dore	16 719	142 864	137 914	0	4 950
	Chalet billetterie Chomets	26 066				
	Chalet billetterie Longes	26 066				
	5 motoneiges électriques+ container	50 273				
	Plan lumineux	18 790				
	Distributeur de boissons	4 950				
2018	Scanner explosifs	1 600	155 002	155 002	0	0
	Licence d'exploitation Dynamix	2 040				
	Licence d'exploitation info plus pistes RM	1 050				
	Licence d'exploitation Léa light PC + tablette	3 000				
	Mise en sécurité tapis Aladin	18 950				
	Galerie tapis Aladin	62 447				
	Plans des pistes lumineux et écrans	28 304				
	Barrières à neige	11 792				
	Traîneau de secours	4 087				
	Caméra panoramique (50 % OT)	1 022				
	Aménagement container motoneiges	5 227				
	Raccordement passerelle secteur des Longes	4 750				
	Enneigeur et regard	10 733				
2019	Chalets accueil et arrivée tyrolienne	216 232	549 103	146 725	224 269	178 110
	Extérieur cabane ESF	3 944				
	Réaménagement piste Val d'Enfer	67 402				
	Plans des pistes lumineux	13 990				
	Reprise enrochement	22 803				
	Equipement dameuse	2 451				
	Brancard	2 350				

En €	Opération	Coût	Total par exercice	Dont neige	Dont diversification	Dont à caractère général
	Tables et bancs parcours tyrolienne	3 814				
	Charretier	16 767				
	Station de base Wifi	3 645				
	Sonorisation	1 874				
	Anénomètre ventux TSF Dore	2 059				
	4 terminaux portatifs	2 196				
	Antenne extérieure	789				
	Chantier fibre optique	14 583				
	2 bornes interactives billeterie	7 709				
	Caméra vigie Val de Courre	1 110				
	Ecran TV hall TPH 2	855				
	Potence murale garage dameuses	11 196				
	Véhicule Toyota hilux	18 806				
	Refonte réseau filaire et sans fil	105 610				
	Portique tyrolienne	3 020				
	Portique handicapé TSF tremplin	8 207				
	Distributeur friandises	6 880				
	Bureau et fauteuil	925				
	2 sèche-mains tyrolienne	1 203				
	Eclairage piste Val d'Enfer	8 685				
2020	Tapis snow alpin sommet téléphérique	6 035	377 386	301 651	5 374	70 361
	Dameuse	194 682				
	Enneigeurs piste Val d'Enfer	66 540				
	Kit réchauffage pour compresseur	2 354				
	Serveur SPIE	61 280				
	Macbook	2 657				
	Maîtrise d'œuvre galerie tapis Aladin	10 148				
	10 snooc (luges)	2 224				
	Escalier ESF	3 658				
	Ordinateur portable	963				
	Station météo vigie Ferrand nord	3 140				
	Séparateurs bois parking amovibles	3 669				
	Portatif motorola	1 792				
	Charretier et barrières à neige	12 870				

En €	Opération	Coût	Total par exercice	Dont neige	Dont diversification	Dont à caractère général
	Panneaux en bois chemin tyrolienne	5 374				
2021	1 motoneige	11 500	964 416	38 513	821 962	103 941
	Quad	9 875				
	Site internet lemontdore.fr + logiciel réservations	28 503				
	Tyrolienne à virages	274 230				
	Enrochement chemin tyrolienne	6 550				
	4 quads et 1 moto électriques	2 205				
	2 quads et 1 moto électriques	1 387				
	6 karts électriques	6 512				
	Tour infernale	141 469				
	Frisbee golf	4 234				
	Mali de fusion Mont- Dore aventures	181 575				
	Aménagement de locaux Sancy park	17 470				
	Lecteur comptoir Sancy park	3 009				
	4 lecteurs portables Sancy park	4 871				
	Aménagement garage dameuse	1 295				
	Moufles de montage câble TPH	6 373				
	Lecteur TPH2	7 212				
	Tables de pique-nique Sancy park	3 900				
	Défibrillateur	945				
	Bâches pvc traîneau évacuation	2 258				
	Etagères local stockage	2 772				
	Système contrôle accès	5 391				
	Escalier métallique extérieur	66 330				
	Piste tubing	174 550				
2022	Plateau de transport personnes pour dameuse	4 300	282 762	8 602	260 000	14 160
	Compresseur à piston	1 499				
	TV kiosque	1 408				
	Webcam	1 395				
	Matériel informatique	14 160				
	Achat de titres Mont- Dore Aventures	260 000				
Total justifié		2 517 997	2 517 997	815 243	1 311 605	391 150
Total non justifié		1 024 848				
Total		3 542 845				

Source : SAEM, retraitement CRC

Tableau n° 31 : Activités culturelles et sportives en 2022

Calendrier	Manifestations sportives	Manifestations culturelles	Nombre de participants et de spectateurs
22/01	Trail hivernal du Sancy		1 500 participants et 1 500 spectateurs
du 05/03 au 11/05		Sancy snow jazz (festival de jazz dans douze communes du Sancy)	5 000 spectateurs
Juillet et août		Meeting musical des Monts Dore (concerts et stages)	2 000 spectateurs et participants
14/07		Feu d'artifice	2 000 spectateurs
le jeudi du 14/07 au 11/08		"La Guinguette du Mont-Dore" (restauration, concerts, jeux, soirées à thème)	Non précisé
du 29/07 au 31/07		Mont-Dore Rétro Rockin' Festival (concerts, vide-grenier)	1 500 participants
le mercredi du 27/07 au 24/08		Concerts au théâtre de Verdure	150 spectateurs par concert
du 05 au 07/08	Course de côte du Mont-Dore/Chambon- sur-Lac		200 participants, nombre de spectateurs non communiqué
06/08	"F(ai)tes de la montagne" (découverte des activités et sports de montagne)		1 000 participants
17 et 18/09	Randonnée VTT de la Trans-volcanique		1 200 participants, nombre de spectateurs non précisé
24 et 25/09	Trail estival du Sancy		3 000 participants et 2 000 spectateurs
du 30/09 au 02/10		Mont-Dore Volcanic Blues Festival	800 spectateurs
31/12		Feu d'artifice	1 500 spectateurs

Source : commune

Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr